



Les granges du Domaine des Etangs: la restauration exemplaire d'un patrimoine remarquable et d'un bâti paysan typique.



Traversée d'une anse au sud de Lésignac-Durand, le miroir reflète les rives érodées.



La hameau du Cruzeau, Lésignac-Durand un bon exemple de restauration de bâti ancien pour le tourisme

Pour soutenir l'étiage de la Charente durant l'été et répondre aux besoins de l'irrigation, deux grands lacs (le lac de Lavaud et le lac de Mas Chaban) ont été construits en 1989 et 2000. Ils occupent deux vallées: la Charente et la Moulde, sur près de 400 hectares. Leur création a bouleversé l'écosystème et fait apparaître de nouvelles scènes de paysages¹. En hiver, les lacs sont devenus des lieux de repos, de nourriture et d'hivernage pour les oiseaux; en été, le développement touristique permet la pratique d'activités sportives liées à l'eau: baignade, canoë, voile, pêche s'ajoutent à la pratique de la randonnée.

Les deux lacs occupent deux vallées sensiblement parallèles, et se trouvent au lieu de convergence de deux bassins versants qui les alimentent. Des crêtes délimitent ces bassins versants par une ligne d'horizon continue. Il s'agit d'un système étagé dans lequel la forêt occupe majoritairement les crêtes; le réseau des haies bocagères et les pâturages occupent les pentes tandis que les fonds de vallée étaient caractérisées par des zones humides linéaires. Le bâti agricole et les voies de communication viennent s'installer sur les terrains les mieux drainés, à mi-pente ou souvent sur les plateaux.

Les deux vallées possèdent chacune des caractéristiques particulières: relief doucement vallonné et maille bocagère peu dense autour du lac de Lavaud; pentes plus escarpées et trame du bocage mieux conservée autour du lac de Mas-Chaban.

Partout, le sol argileux retient l'eau et on voit de petits étangs artificiels souvent perchés à mi-pente d'un ruisseau endigué. Dans ces bassins versants déjà voués à l'eau, la création de deux grands lacs vient à la fois confirmer cet état tendance naturelle et introduire des perspectives inédites.

Le domaine des Etangs était initialement le plus grand plan d'eau de la Charente limousine. Il reste un modèle à suivre pour l'aménagement des deux lacs de barrage, en termes de composition paysagère, végétale et de mise en valeur du bâti existant. Car si l'eau magnifie les paysages, par les perspectives qu'elle crée, les reflets qu'elle occasionne, ces lacs s'imposent par leur artificialité. Trames agricoles et routes interrompues, maillage bocager en opposition avec la nouvelle ligne qu'impose le niveau de l'eau doivent être adoucis, corrigés pour faire aboutir la création de ce nouveau paysage dans le contexte qui est le sien.

En 2000, une étude² a été réalisée pour coordonner les actions paysagères sur le secteur: signalétique, mobilier, restauration des trames vertes...

Les berges nues ont été l'élément paysager qui nous a semblé le plus perturbateur. La charte préconisait bien il y a 11 ans de reconstituer le réseau de haies et de favoriser l'installation d'une flore spécifique sur les rives, de créer un ourlet végétal entre les zones de marnage et les sentiers pour protéger les berges de l'érosion et des pollutions, tout en recomposant le paysage autour des lacs.

Les outils d'aide à la décision existent déjà pour terminer l'aménagement paysager du secteur...

1 Le fleuve Charente et ses affluents, brochure touristique de l'EPTB (Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents)

2 Charte de paysage du Pays des lacs de Haute Charente/ étude de définition en vue de la mise en valeur paysagère de la station lacustre pour le SIAT (syndicat mixte d'études sur l'espace touristique) de Lavaud Mas-Chaban par Mandragore, 2000



Lac de Mas Chaban, aire de pique-nique au nord du lac; les plantations et les structures touristiques sont jeunes



Lac de Mas Chaban, digue au nord de Javernac: enrochements et barrières de sécurité modifient le paysage et renforcent l'artificialité



Lac de Lavaud: zone de stationnement du barrage



Massignac, Domaine des Etangs, vue des berges et des pâturages



Massignac, Domaine des Etangs, la moulin restauré abrite des chambres d'hôtes



Lac de Mas Chaban



Massignac, Domaine des Etangs. Le niveau constant de l'eau et son ancienneté permettent une intégration maximale de l'ouvrage dans le paysage. On y retrouve la quiétude d'un parc anglais, les reflets d'une abondante ripisylve et des haies présentes sur ses versants.



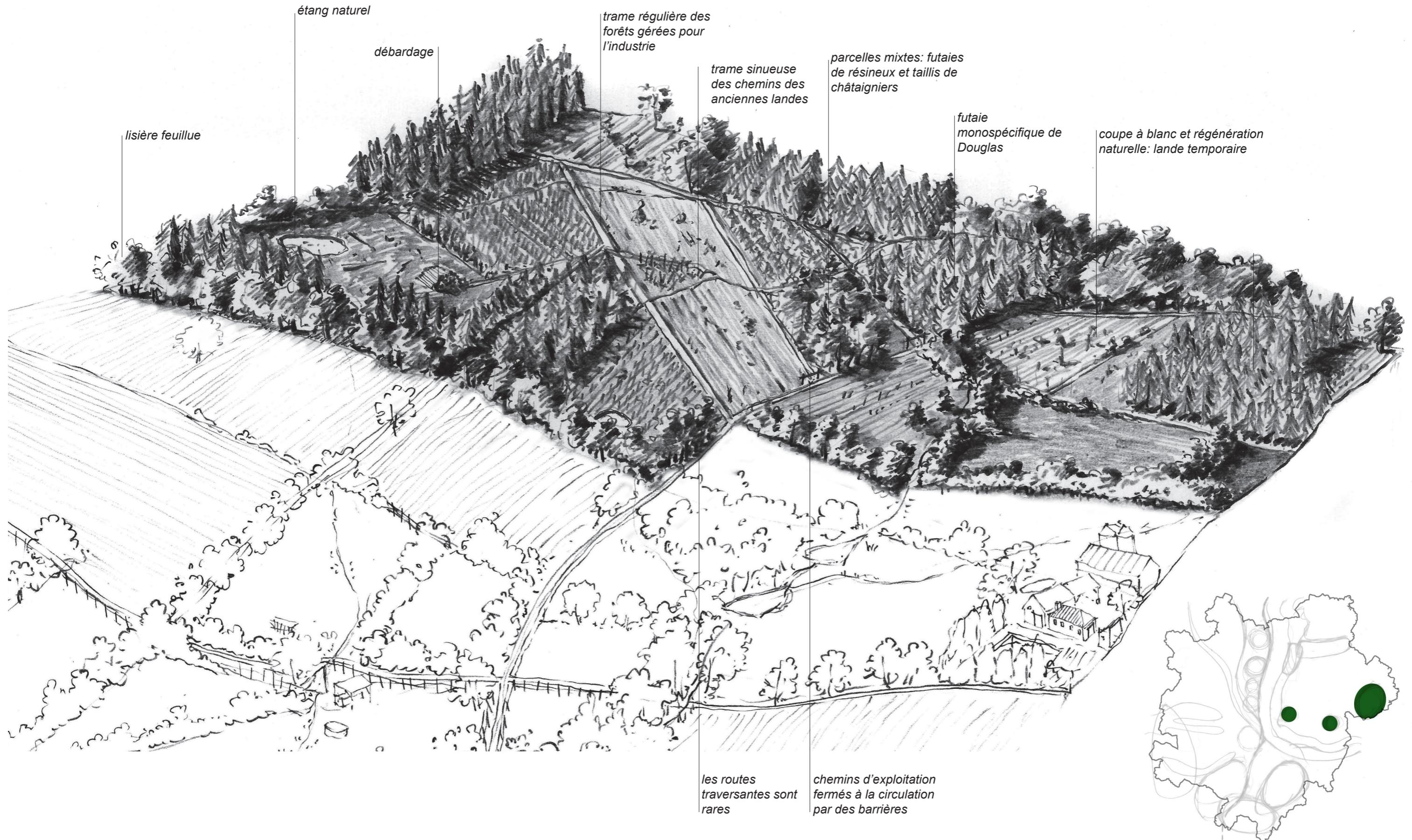
Lac de Mas Chaban, en bord de D52 au nord de Massignac. L'absence de ripisylve crée un paysage étrange, temporaire, artificiel; on lit les interruptions de trames bocagères et de chemins agricoles. Pourtant, cette photo prise en mai ne montre pas les rives dénudées en période estivale de basses eaux.



Lac de Lavaud; la lecture de l'étiage y est plus importante, le manque de boisements parallèles à la rive y est plus flagrant.

forêts industrielles et landes







La Maison du Garde, en entrée du bois du Chambon, au nord de Chirac



Forêt de Brigueuil par la D350: alternance de bois de conifères matures et zones de régénération



Forêt de Brigueuil: étang de la Jaraudie

paysages sylvestres:

- les forêts d'exploitation et leurs landes

On a retenu dans cette entité paysagère trois grands ensembles forestiers compacts: le bois du Chambon à Chirac, la forêt d'Etagnac et le massif regroupant la forêt de Brigueuil et de Montrollet.

La forêt de Monette plus au nord sur la commune d'Abzac, bien que de taille importante n'y a pas été intégrée, dans la mesure où elle n'offre pas ce paysage fortement structuré, monospécifique, aux densités sombres des résineux et que les coupes à blanc dévoilent en vastes landes. C'est une forêt pérenne, stable.

Ces forêts d'exploitation sont caractérisées par des routes carrossables et ouvertes peu nombreuses (voire inexistante pour le Bois du Chambon), mais un maillage dense de sentiers qui permettent une découverte intimiste des forêts: les chemins sinués adaptés à la topographie résultent de la trame pastorale ancienne et les chemins d'exploitation rectilignes récents résultant d'une compartmentation technique du terrain.

Le bâti y est rare: d'anciennes fermes accolées aux routes qui se sont muées en pavillons de garde-forestier ou de garde-chasse.

En revanche, les ouvrages hydrauliques y sont nombreux: étangs naturels ou artificiels constituent des réserves pour la pêche ou la défense incendie et percent des trouées dans la densité du boisement.

La logique d'exploitation créé de la régularité: rythme répété des troncs d'arbres de même essence et de même âge, lignes des pistes d'exploitation. En revanche, les coupes rases et les tempêtes révèlent l'image passée des anciennes landes par l'explosion dorée des ajoncs et genêts. La situation topographique élevée des forêts d'Etagnac et Brigueuil permet la mise en scène de vues longues et dégagées sur la Vienne et le Limousin.

La forêt de Brigueuil tire son nom justement de sa situation topographique: *briga* qui désigne en gaulois une hauteur et le suffixe *ialo* qui désigne une clairière, un essart.

C'est une forêt privée que se partagent 370 propriétaires, dont des investisseurs. On y trouve des taillis de châtaignier ou de chêne, des futaies de chêne et de Douglas depuis les années 1960. Le principal débouché, outre quelques coupes de vieux arbres pour la menuiserie et la charpente, est la pâte à papier pour l'usine de Saillat-sur-Vienne.¹



Forêt de Brigueuil; plantation de Douglas matures



Forêt de Brigueuil; le Défend



Forêt de Brigueuil, portion feuillue en entrée de bois.



Forêt de Brigueuil, les grandes landes créées par la coupe à blanc de la parcelle suite à la tempête révèlent la topographie du site.



Forêt de Brigueuil, vue vers le Limousin; l'Etang Neuf au deuxième plan.



Ces coupes rases offrent l'occasion d'évoquer les anciennes landes qui préexistaient aux plantations sylvicoles



Forêt de Brigueuil ; route d'exploitation rectiligne. Par bonheur, la rectitude est gommée par l'irrégularité de la topographie qui limite les effets de perspective et met en scène l'horizon lointain.



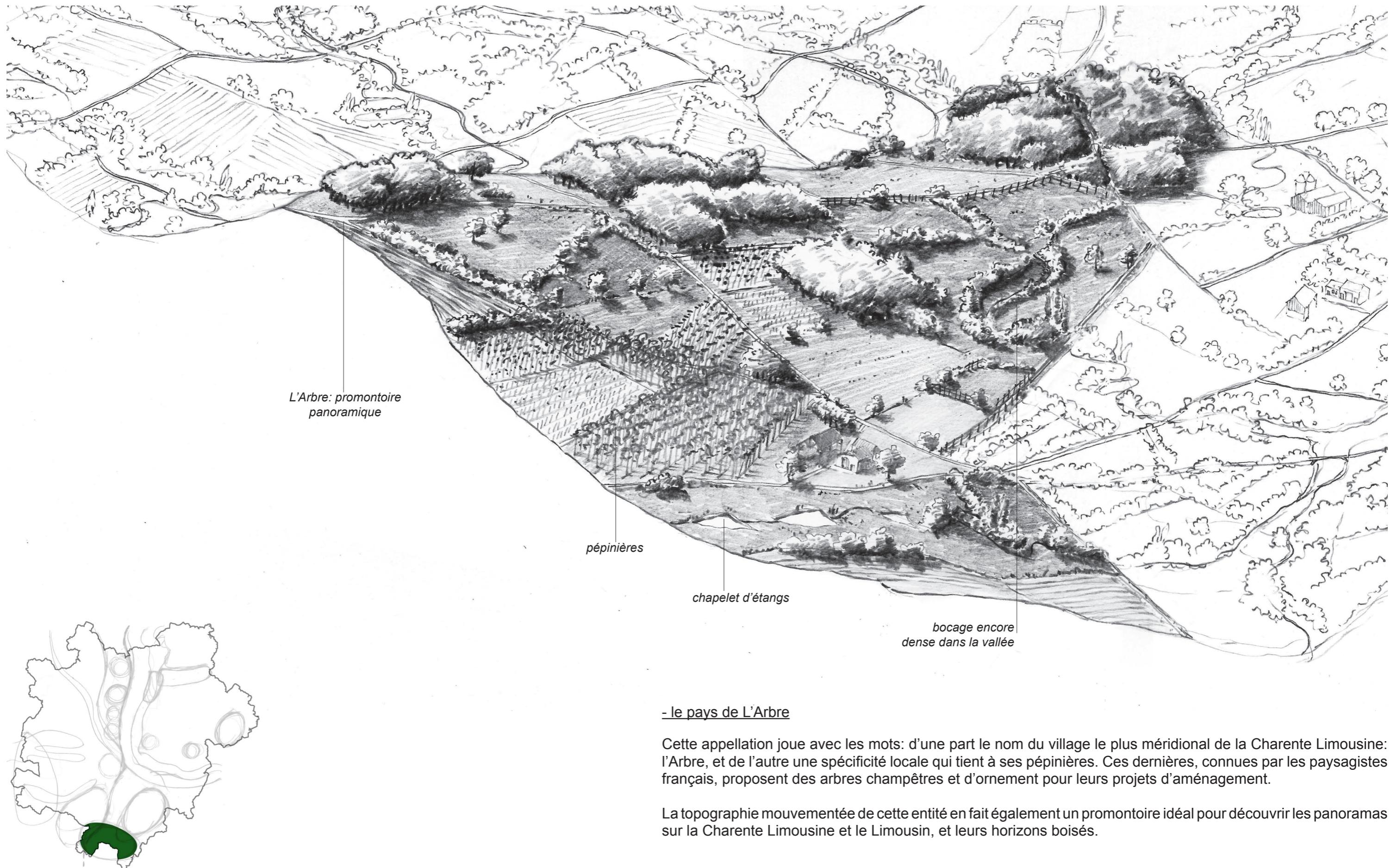
A l'orée de la forêt de Brigueuil, vers Villeneuve, étangs des Prèzes



Forêt de Montrollet par la D352, la vue s'ouvre vers les Monts de Blond et Montral-Sénard. Montrollet est avec l'Arbre un des points culminants de la Charente.

le pays de L'Arbre







Ferme chez Tandeau, Le Lindois; usage du bois sous toutes ses formes



Mur composé en mélange de schiste et quartz à Beaussac, Montemboeuf



Le Lindois, linteaux, appuis et jambages en bois

Le bois est à l'honneur dans l'architecture vernaculaire: il s'impose dans les charpentes des extensions et des balets, dans les encadrements des portes et des fenêtres où il tient parfois office de linteau, appui et jambage, remplaçant la pierre massive en l'absence de carrières de taille.

C'est un secteur où les bosquets et les bois sont nombreux, mais les haies bocagères plus rares. Les piquets et le barbelé parquent les bêtes dans d'immenses pâturages ondulés qui annoncent les paysages du limousin.

Au-dessus de Montemboeuf, des pentes douces conduisent jusqu'au village de Mazerolles, situé près du sommet d'une des collines les plus curieuses de France, non par sa hauteur de 345 mètres, fort médiocre, en somme, bien que ce «Signal de l'Arbre» soit, après quelques collines des environs de Confolens, le point culminant du département de la Charente. Ce massif est un centre géographique.

Examinez sur la carte la forme de la colline, vous verrez celle-ci sillonnée, sur tout son pourtour, par une foule de vallons rayonnant vers la Charente, la Bonnieure et la Tardoire. Même en négligeant les vallons latéraux, on ne compte pas moins de vingt cours d'eau prenant naissance autour de la crête de Mazerolles, dans un rayon de cinq kilomètres.

Il est peu d'exemples d'une formation aussi régulière; même de hautes montagnes pourraient envier à la colline charentaise sa régularité de formes et la splendeur de son paysage.

C'est surtout pour le panorama qu'il faut faire l'ascension du «Signal de l'Arbre». Vers le nord, des pentes couvertes de châtaigniers s'abaiscent rapidement jusqu'à la Bonnieure. Les hautes collines boisées qui dominent Chasseneuil semblent braver l'horizon, mais, par de là, encore, on devine confusément les côtes de Montalembert et l'immense étendue des plaines poitevines.

A l'est, une série d'ondulations semées de villages, séparées par des gorges profondes, s'étendent jusqu'à une chaîne de petites montagnes dont le profil harmonieux encadre délicieusement ce tableau. C'est le massif avancé des monts du limousin, dominant Châlus et où naissent plus nombreux encore qu'à l'Arbre, une foule de ruisseaux et de rivières dont les eaux vont à la Loire, à la Charente et à la Garonne.

Au midi, le paysage n'est pas moins grandiose; l'œil plonge sur un véritable abîme de prés verts et de bois roux.

Au fond, à 250 mètres au-dessous de l'Arbre, on distingue Montbron. Sur toutes les pentes, sur toutes les crêtes, des toits rouges de hameaux et de villages mettent des teintes crues sur le fond vert des prairies ou sombre des châtaigneraies.

Plus loin, le fier donjon de Piégut, l'église d'Eymouthiers, des clochers carrés, des flèches aiguës dominent les collines; au delà du Bandiat, l'immense étendue des forêts d'Horte et de Larochebeaucourt signalent le Périgord.

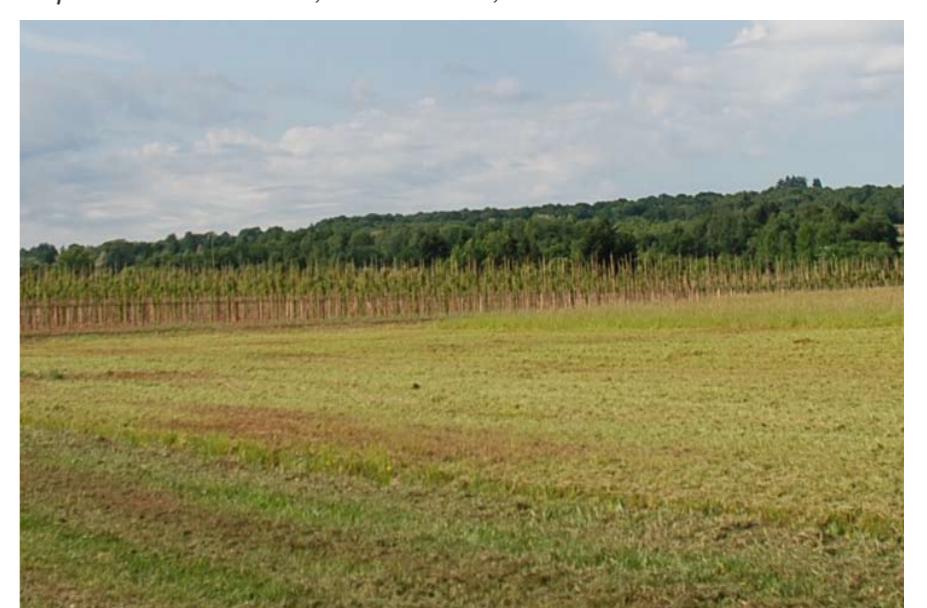
En France, il est peu de paysages aussi vaste.¹



Pépinière clôturée au fond et vigne au premier plan, Beaussac



Pépinières Charentaises, Montemboeuf, en bord de D16



Pépinières Charentaises, Montemboeuf, en bord de D16

¹ Ardouin-Dumazet, Voyage en France, 15e série (Les Charentes et la Plaine Poitevine) dans Etudes Locales, 7e année, N. 60, avril 1926, pp. 98-99



La croix de Paille, L'Arbre, D13



Ferme au Mas, L'Arbre



Ferme de Puymérle entre Le Lindois et Roussines



L'Arbre offre les plus beaux panorama sur la Charente Limousine depuis l'un des points culminants de la Charente



Depuis L'Arbre vers Rouzède

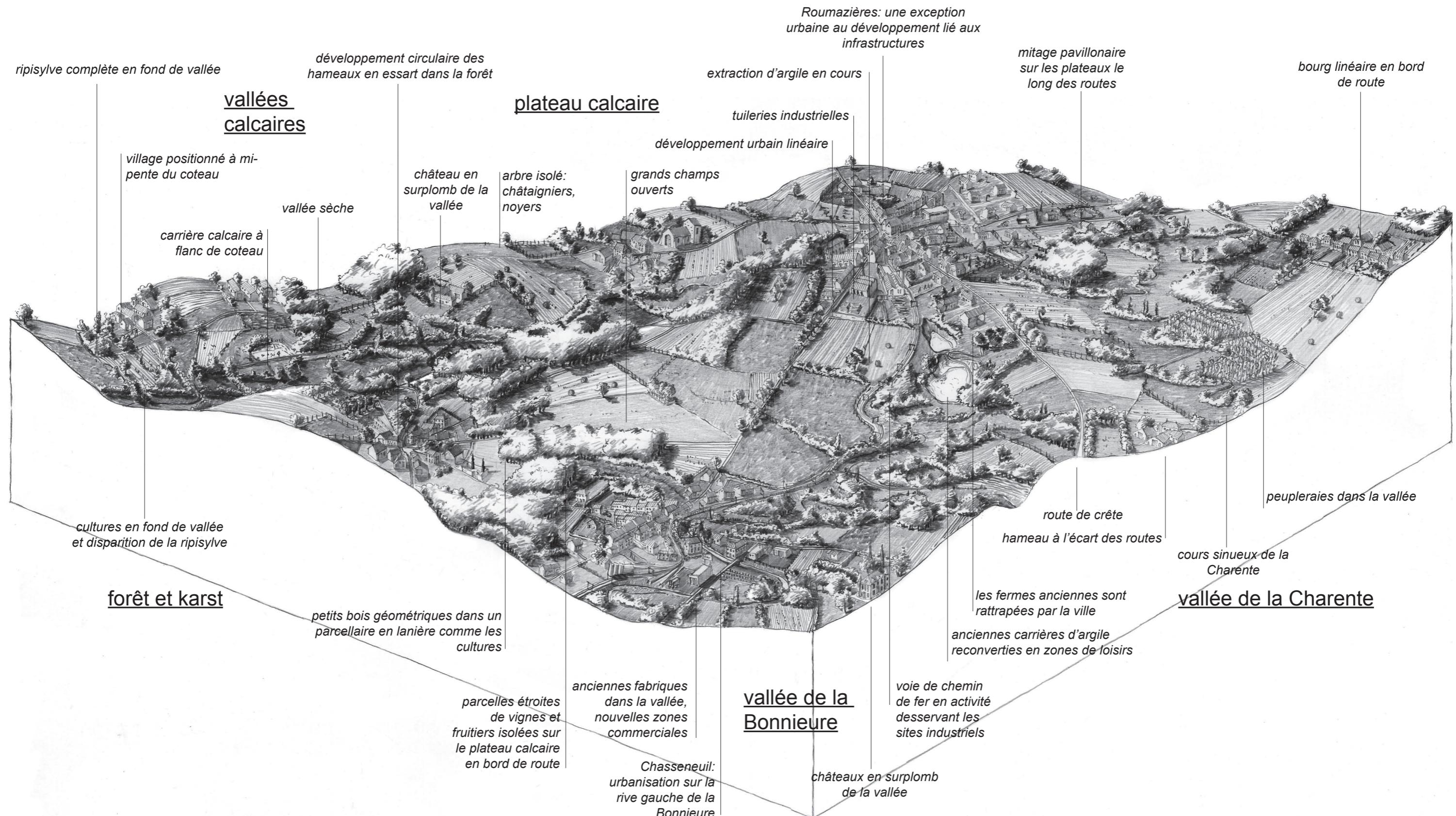


Le Lindois

B. LES TERRES CHAUDES

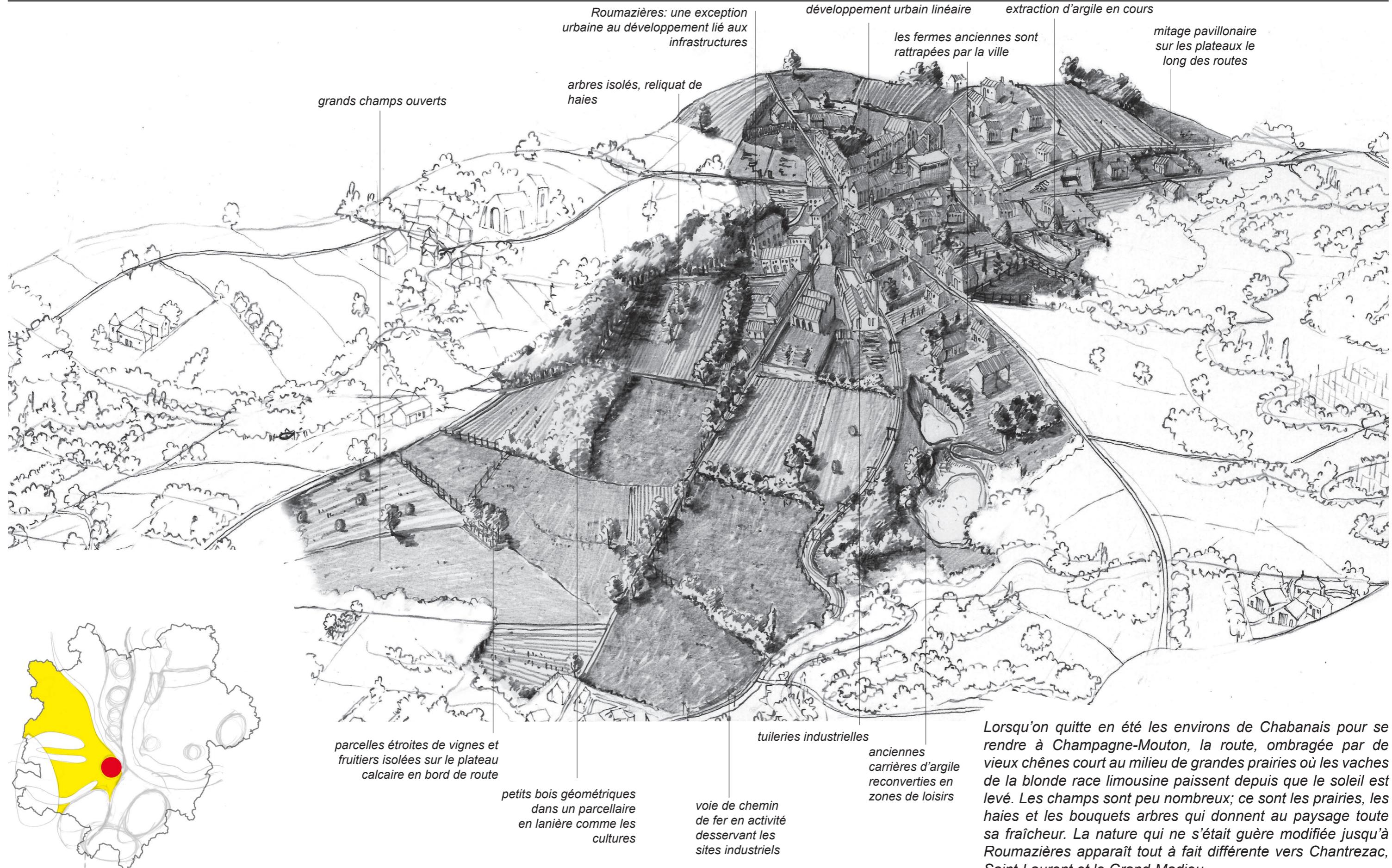


LES TERRES CHAUDES: BLOC PAYSAGER REPRÉSENTANT LE PLATEAU CALCAIRE ET LEURS VALLÉES SÈCHES, LES VALLÉES DE LA CHARENTE ET DE LA BONNIEURE, LES FORÊTS KARSTIQUES



le plateau calcaire couvert d'argiles







Au nord de Chavagnac vers St Claud, D175, sommets boisés, coteaux ouverts et fonds de vallée légèrement cloisonnés par des haies



Entre Sainte-Terre et Le Bouchage, en limite de Vienne, plateau nu en limite du ruffécois



Clavachon, au sud de Champagne-Mouton, prélèvements d'eau dans les couches profondes

Les prés moins nombreux sont remplacés par de grandes surfaces de trèfle. De vastes champs de blé s'étendent, et ça et là les boeufs roux de l'Auvergne tondent l'herbe des clos.

Au Limousin humide, terre de prairies et d'élevage, se substitue lentement la terre plus ensoleillée et plus chaude de l'Angoumois.

Ce changement d'aspect de la région est la conséquence d'une modification du sous-sol; on passe des terrains cristallins du Massif Central aux terrains calcaires de la Charente. Sur les terrains cristallins, la grande abondance des eaux rappelle l'hydrographie limousine. A la Vienne, la Charente et leurs principaux affluents, font cortège un nombre infini de petits ruisseaux de «rivaillons» longs de quelques kilomètres qu'accompagnent toujours des prairies. Les sources qui ne tarissent jamais sont abondantes: sources utilisées pour irrigation, sources alimentant des mares où l'on mène boire le bétail, fontaines vénérées dont les eaux ont des vertus miraculeuses. Les puits sont très nombreux et tarissent rarement; à Chassenon, on en compte un à l'hectare, de même dans les communes de Suris et de La Peruse. Au contraire ils diminuent à mesure qu'on avance dans la région calcaire; à Roumazières ils tarissent presque chaque année et pour trouver la nappe d'eau on doit parfois creuser jusqu'à douze ou quinze mètres.¹

Paysages agricoles:

- le plateau calcaire recouvert d'argiles

Structuré d'amples ondulations, il partage avec le secteur des terres froides des horizons toujours boisés. Les haies bocagères y sont présentes, mais en faible densité. Les petits bois sur les hauteurs et les arbres isolés sont le motif récurrent. On y trouve des prairies et un peu d'élevage, mais ce sont surtout les cultures qui traditionnellement prédominent. Disséminées en bord de route, quelques parcelles de vignes sont plantées d'arbres fruitiers à noyaux et de noyers.

Contrairement à la partie froide, le bâti se structure en hameaux et fermes isolées dispersées sur l'ensemble du plateau auxquels s'ajoutent les bâtiments agricoles plus récents, hangars, silos, stabulations... Le tissu des agglomérations n'entre en contact avec les plateaux que lorsqu'elles ont, par leurs extensions les plus récentes, débordé de leur site initial.

L'eau y est peu présente, quelques mares étanchéifiées par l'argile de surface aux abords des fermes, des lavoirs et des puits.

Les plateaux offrent au regard des paysages très contrastés. Lorsque des dépôts imperméables voilent les calcaires, le vert s'étend en larges touches ou plus discrètement. Ainsi, au-delà du vaste massif de Chasseneuil-sur-Bonnieure, les espaces boisés se réduisent peu à peu en lambeaux ou en îlots. Des landes arborées, des bosquets de chênes, des petites forêts se dispersent tandis qu'ici ou là, l'existence de l'argile rouge à châtaigniers, aujourd'hui terre de culture, explique la présence de quelques spécimens de ces arbres.¹

¹ Sur les confins du Limousin et des Charentes, la vie rurale dans la région de Confolens et Chabanais, Annales de Géographie 1920, t. 29, n°159. pp. 182-198 par Françoise Moreau, 1920



Chez le Masson, Chantrezac, entre Manot et Saint-Claud, linteaux pierre



Fontcreuse, entre Vieux-Cérier et Alloue, en limite de plateau



Tierse, Parzac, appareillage calcaire en lits étroits et trous de boulin



Cultures au nord de Grand-Madieu et boisements sur les sommets



Entre Artenac et la Tâche: le paysage du plateau calcaire continue



Alternance de vigne et de cultures: les joualles; Epenède



Entre Boistizon et Lussac: terres rouges, cultures, arbres isolés et horizon boisé



Le Petit-Madieu vers l'Espinassouse, les haies interrompues créent des coulisses en limite des cultures



Clavachon au sud de Champagne-Mouton: paysages ouverts sur le plateau ponctué d'arbres isolés

Roumazières-Loubert: l'exception urbaine





Maison de grès ferreux dans le vieux bourg de Roumazières



D161, cimetière au sud de roumazières et sa «mureuse» d'enceinte



Encadrements de brique sur les maisons ouvrières rue des Paleines.

Paysage urbain:- Roumazières: l'exception urbaine et industrielle

L'originalité de la ville tient à son développement très récent à partir de la fusion de 5 noyaux, des hameaux modestes qui ont été transformés en quelques décennies en une ville industrielle et ouvrière. Alors que les principales villes de la Charente Limousine se sont développées au contact des vallées, Roumazières-Loubert est la seule conurbation implantée sur le plateau, liée à l'arrivée du chemin de fer et au développement de la route. Le chemin de fer a apporté le désenclavement, mais a permis aussi la découverte du gisement d'argile.

Cette ville récente est aussi celle qui continue à attirer par son bassin d'emplois alors que les villes médiévales touristiques perdent des habitants.

Roumazières possède des atouts paysagers et architecturaux que la commune et les associations tentent de valoriser: maisons anciennes en grès rouge apparent, «mureuses» employées dans les constructions et les murets de clôture, encadrements de briques constituent l'originalité de son architecture.

Certains ouvrages récents renforcent l'ambition de démarquer la commune, comme la caserne des pompiers, mais il conviendrait de systématiser l'emploi de certaines techniques et matériaux en rapport avec l'argile dans les constructions plus courantes pour renforcer l'attractivité touristique de la Cité de l'Argile, au risque de banaliser son environnement.

Une Charte architecturale a été éditée par le CAUE; et le plan référence réalisé en 2002 donne des clefs pour ce développement ambitieux, mais peu d'actions ont été réalisées à ce jour. Le plan pointait du doigt un manque de valorisation des anciennes carrières d'extraction et une banalisation de l'habitat du fait de la perte du caractère de l'architecture de terre cuite. Il conviendrait enfin d'y maîtriser plus qu'ailleurs le développement urbain et d'y soigner les entrées de bourg. Or la construction récente d'un supermarché en entrée sud du bourg en limite des terrains pressentis pour la cité de l'argile ne vont hélas pas dans ce sens...



Tuilerie Terréal et lotissements récents



Logements ouvriers à étage, rue de la Paix



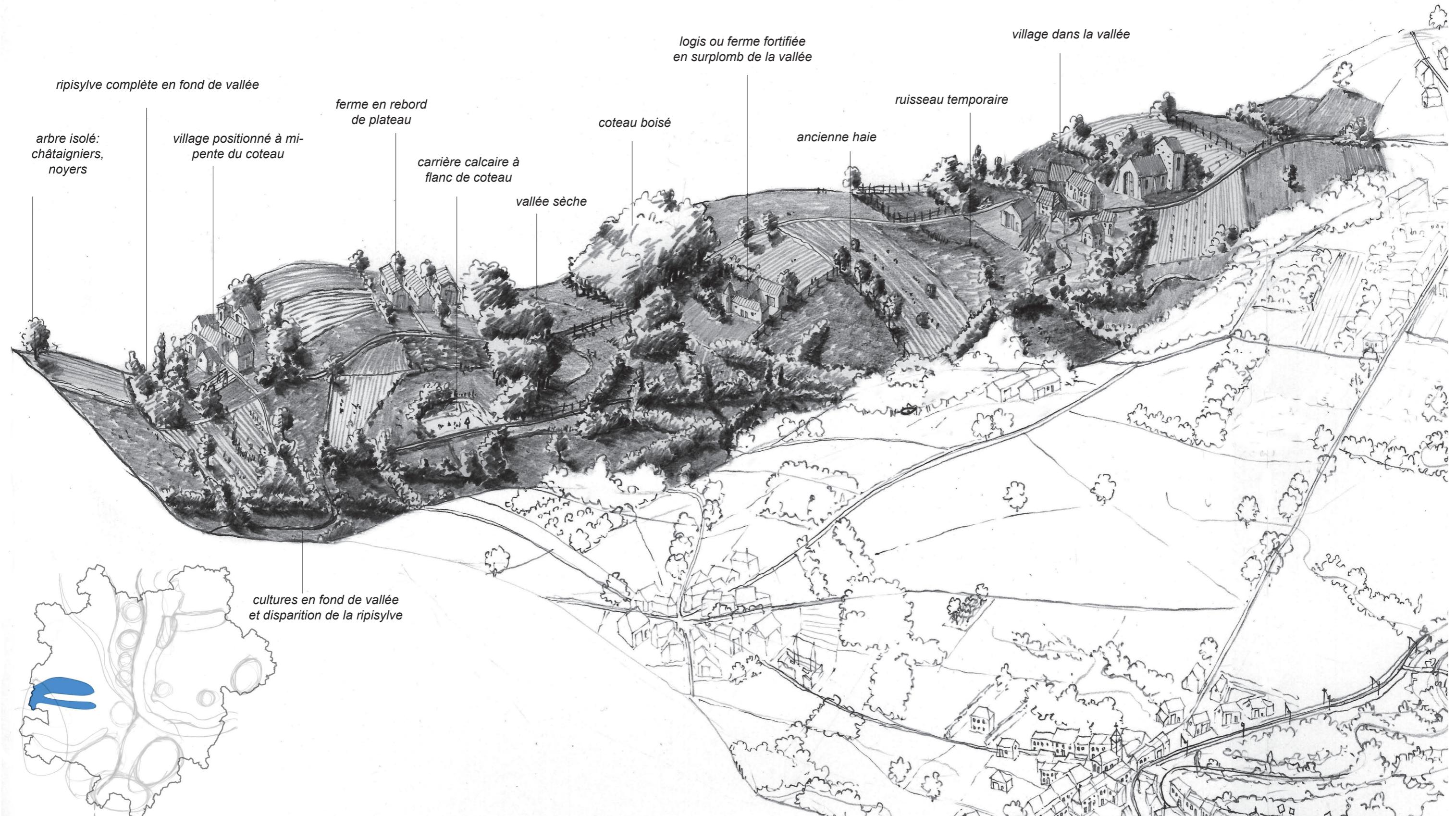
Tourelle rue des Paleine: un élément repère patrimonial.



Villas de la rue Nationale

les vallées calcaires







Viaduc sur la Sonnette depuis la D28 entre Saint-Claud et Grand-Madieu



Combe de la Vergne en bord de D28 entre St-Claud et St-Laurent



Ferme en rebord de plateau vue depuis Panissaud entre St Claud et St Laurent

Paysages de l'eau:

- les vallées calcaires et leurs corniches habitées

C'est dans les vallées, ou du moins sur le rebord des plateaux que se concentrent les bourgs, les principaux motifs construits.

L'eau est peu visible dans les vallées, mais elle a creusé des reliefs parfois encaissés. Les principales vallées présentent un fond plat, encadré de nombreux bois sur les coteaux. Les petites vallées courtes qui entaillent ces coteaux sont souvent sèches: de douces dépressions sans marquage du fond.

Entre Bonnac et Charente jusqu'à Civray, les assises rocheuses sont presque horizontales, en bancs massifs, offrant une résistance certaine à l'érosion. Les entailles des vallées restent étroites, leurs versants abrupts, avec parfois de véritables escarpements très pittoresques.

Parfois, entre deux collines, une longue vallée sèche témoigne de l'existence d'un ancien ruisseau, évanoui on ne sait quand.¹



Château de Gorce, au sud de Pleuville, niché dans une vallée affluente du Transon



Vallée sèche en bord de D176 de Vieux Ruffec à Champagne-Mouton



Rue de Champagne-Mouton: encadrements de pierre de taille et moellons calcaires enduits au mortier de chaux et de sable local

¹ Ecologie des pays charentais, éd. Le Croît vif, ouvrage collectif sous la direction de Jean-Louis NEVEU, 1999



Silhouette du bourg de Saint-Laurent-de-Céris depuis le Mardelie



Traversée du Braillon entre Ambernac et Saint-Martin



Moulin à eau dans la vallée de l'Argent, Champagne-Mouton



Vallée de l'Argent depuis Clavachon, Champagne-Mouton



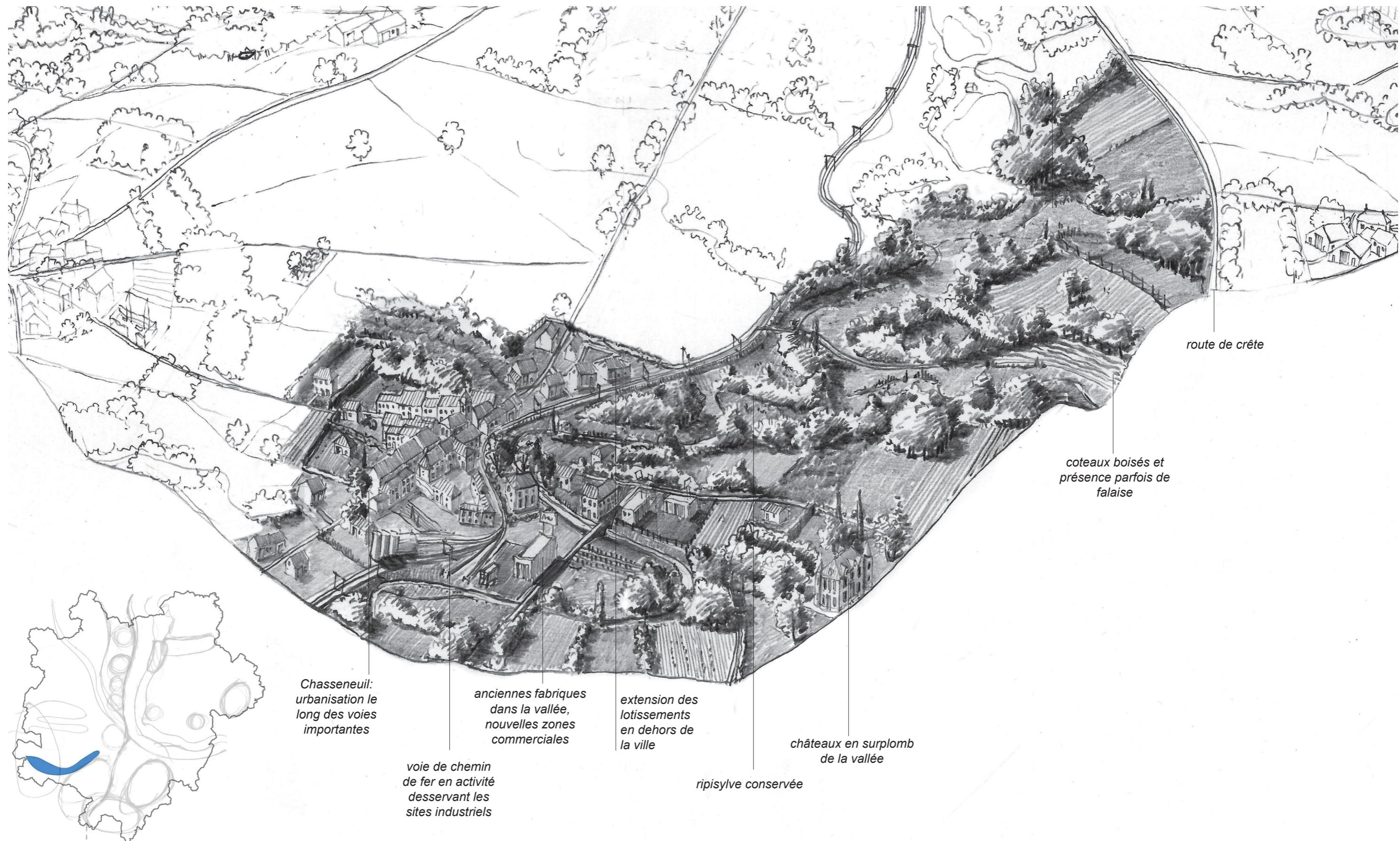
Vallée sèche, Fontcreuse, entre Vieux-Cérier et Alloue



En contre-bas du château de Sansac, vallée d'un ruisseau temporaire affluent à la sonnette, Beaulieu-sur-Sonnette

la vallée de la Bonn ieure







Depuis Boitizon, Lussac, vers Chasseneuil

- la vallée à fond plat de la Bonnieure

La Bonnieure structure fortement le grand paysage, d'autant plus qu'elle est bordée au sud par de grands plateaux ouverts. Son coteau nord fortement accentué par le dénivelé et sa nature boisée se détache alors sur l'horizon.

La nouvelle RN141 participe aussi à la découverte à distance des paysages de la vallée. Ce fond de scène naturel a été exploité pour la mise en scène du château, ainsi que du Mémorial de la Résistance, qui impose du haut de ses 21 mètres, depuis 1950, un repère dans le paysage.

Sur la commune des Pins, la route qui relie les Viviers à Sainte-Colombe permet la découverte rapprochée de la vallée.

En revanche, depuis l'ancienne nationale, à Chasseneuil, l'urbanisation linéaire coupe progressivement les vues vers la vallée qui se replie à l'arrière des jardins, des parkings de supermarché et des anciennes fabriques désaffectées.

La planéité du fond de vallée a prédisposé cet étalement, d'autant plus que la ville de Chasseneuil s'est installée sur ses rives.

Autrefois contenue sur la rive gauche, la ville se prolonge par delà le lit de la Bonnieure en de nouveaux quartiers composés de pavillons à l'implantation lâche et qui réduisent son lit majeur par des remblais progressifs. La Bonnieure devient alors un élément de composition urbaine, limité aux berges et à la ripisylve et que l'on franchit par de petits ponts de bois. Les belles prairies situées au sud de l'agglomération sont encore préservées et la rue du Mémorial permet une belle mise en scène qu'il convient de protéger efficacement dans les documents d'urbanisme.

La protection de la trame verte et bleue est d'ailleurs d'autant plus sensible en milieu urbanisé.



Entre la Garde et la Peyrelle, s'étagent les infrastructures, la vallée, le château et le mémorial



Chasseneuil, depuis la rue du Mémorial, une vue préservée sur la vallée



Méandres de la rivière depuis le ponceau qui relie le lotissement de la Noutière au bourg de Chasseneuil



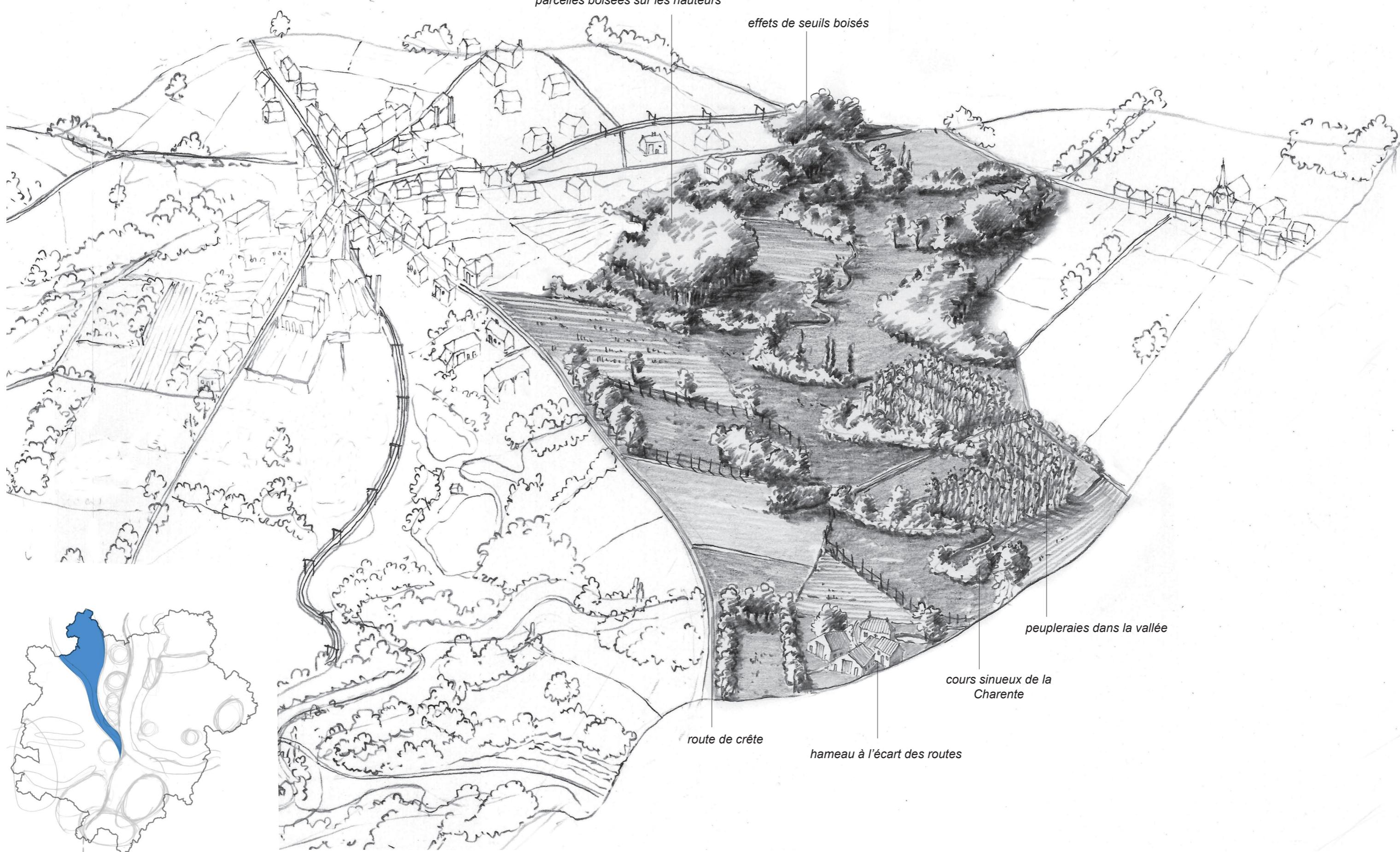
Depuis la route d'Angoulême au sud de Chasseneuil, le mitage linéaire s'oppose aux vues pittoresques sur la vallée



Entrée nord de Chasseneuil depuis Chavagnac

la vallée de la Charente







Entre le Breuil (Ambernac) et Lascoix (St-Laurent-de-Céris) par la D345, un fossé parallèle à la Charente dans les pâturages



D171 au nord de Benest



Cultures en bord de Charente à Benest (D36)

- la vallée de la Charente

C'est une vallée discrète car nous sommes très en amont du fleuve. Rien à voir avec la vallée bien marquée de la Vienne qui s'imprime sur le territoire. Ses coteaux restent ouverts et peu boisés, son cours reste hésitant. Son lit à fond plat et marqué de nombreux méandres disparaît derrière une ripisylve bien fournie qui créé une véritable frontière entre les prairies et les cultures implantées de part et d'autre. Les berges sont bordées de prairies régulièrement inondées, de bois marécageux de frênes, d'aulnes, qui cèdent désormais de plus en plus la place aux cultures intensives.

Un bâti de caractère l'accompagne ou se niche au creux de la confluence avec les petites vallées affluentes: logis, châteaux, moulins.

Cependant, cette portion de Charente, alors que l'évocation de son nom jouit d'un grand prestige, est peu mise en valeur.¹ Dans la partie aval, des circuits pierre, fleuve, cognac sillonnent la vallée. Il pourrait être intéressant d'organiser des circuits complets de découverte du fleuve partant du lac du Mas Chaban et se prolongeant au fil de l'eau, car la Charente s'étire sur 350 km en traversant, depuis les hauteurs limousines où elle prend sa source, tous les grands types de paysages régionaux : des terres hautes granitiques de la Charente Limousine, jusqu'aux marais Rochefortais, en traversant les terroirs prestigieux du Cognac.



Logis de Sainte-Terre, Benest



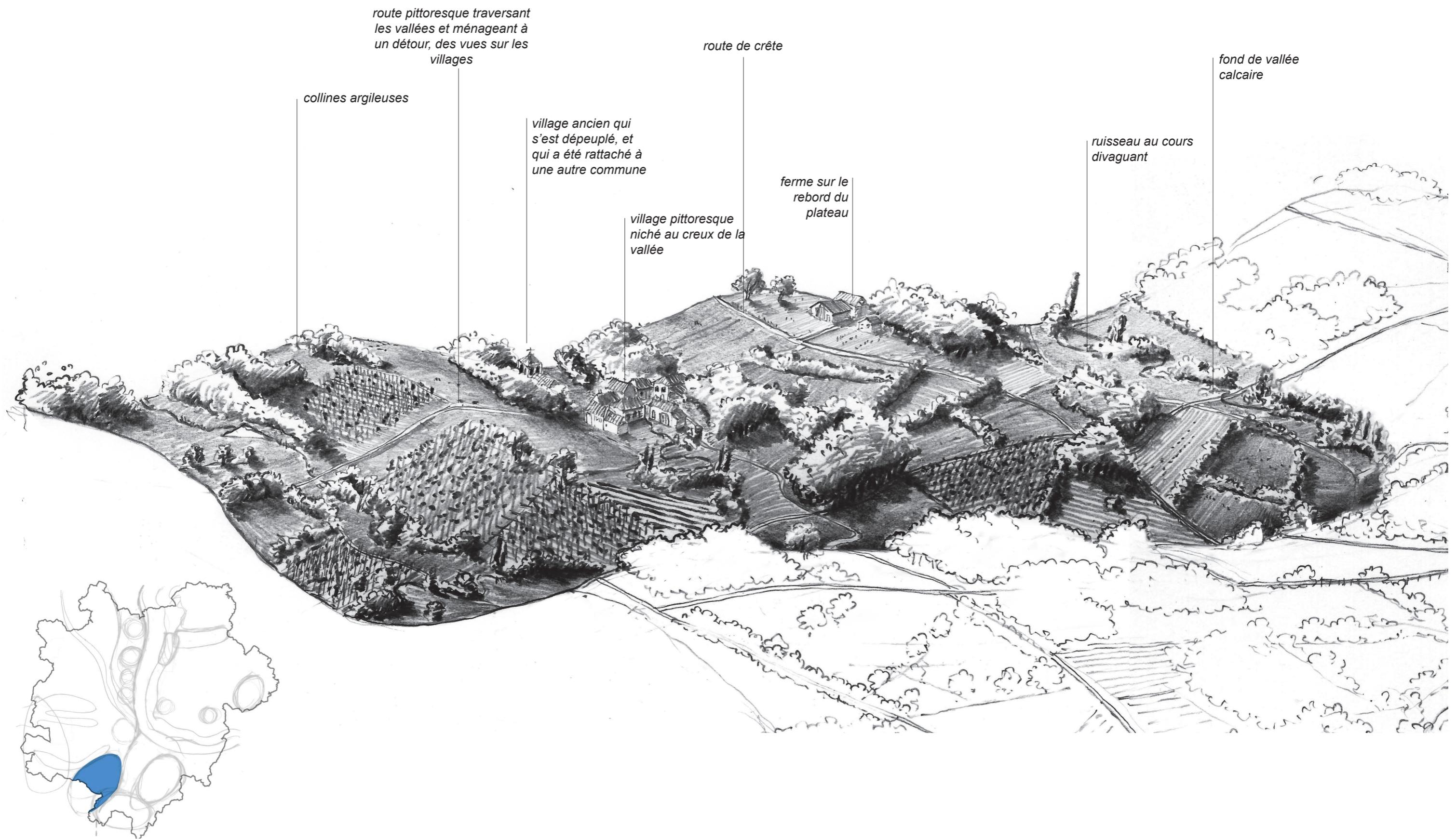
Château d'Alloue



Maison bourgeoise à Villemier, entre Alloue et Ambernac

vallées encaissées
et pittoresques







Cherves-Châtelars, cabane de vigneron et parcelle de vigne en surplomb de la vallée, depuis la D16, Le petit Moulin



Cherves-Châtelars, St Pierre depuis le D178, hameau groupé en rebord de plateau



Genouillac, depuis la D369, les haies dégradées laissent couler le regard jusqu'à la vallée

- le plissé des vallées pittoresques

La transition sud entre les terres chaudes et les terres froides est une limite sinuueuse qui se cale sur la topographie: le plateau appartient encore aux terres granitiques et schisteuses, tandis que les vallées encaissées dévoilent déjà une nature calcaire. Ce sont des ruisseaux affluents de la Bonnieure, et la partie amont de la Bonnieure est intégrée à cette entité en raison du resserrement de sa vallée.

Les coteaux au fort dénivelé accueillent fréquemment des boisements denses et l'urbanisation se concentre au fond des vallées, d'où le pittoresque de la situation. Les villages denses, à l'expansion limitée, lovés au milieu des frondaisons boisées se découvrent furtivement depuis le rebord du plateau. La nature secrète, repliée sur elle-même de ces villages en fait un atout touristique, d'autant plus que le secteur regorge de petits logis et de jolies églises.

Situées à faible distance des grands axes routiers, ces vallées offrent la possibilité d'une mise en valeur par la proposition d'itinéraires de découverte. Le réseau viaire permet de traverser ces vallées et de se confronter à l'alternance des paysages de plateaux et de plaines. D'autres routes longent les vallées sur le rebord du plateau et occasionnent de belles vues de coteau à coteau à l'occasion de fenêtres ménagées dans les haies et les boisements.



Cherves-Châtelars, ferme de La Faurie



Vitrac-Saint-Vincent abordé depuis le Nord semble niché au creux de la vallée du Rivaillon



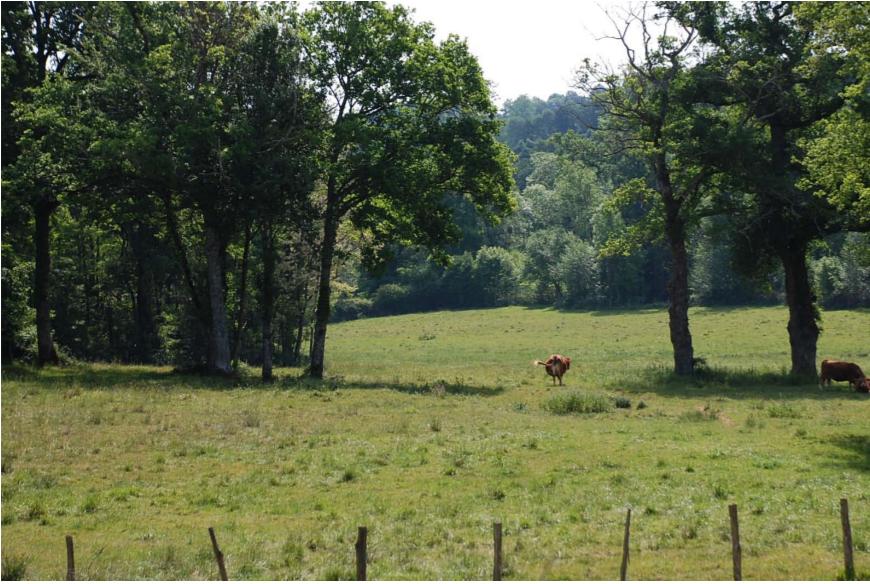
Vitrac-Saint-Vincent par la D60, un paysage quasi montagneux...



D368 entre Mazières et le Châtelars: vues sur les coteaux en rive droite



La vallée de la Bonnieure en amont de Chasseneuil se fait discrète et s'abrite derrière d'épaisses haies



Pâturages en fond de vallée de la Bonnieure, depuis la D368



Le prieuré du XIe siècle de Sainte-Marie-Madeleine, au Châtelars se découvre un peu par hasard par une interruption de la haie, dans un hameau discret.



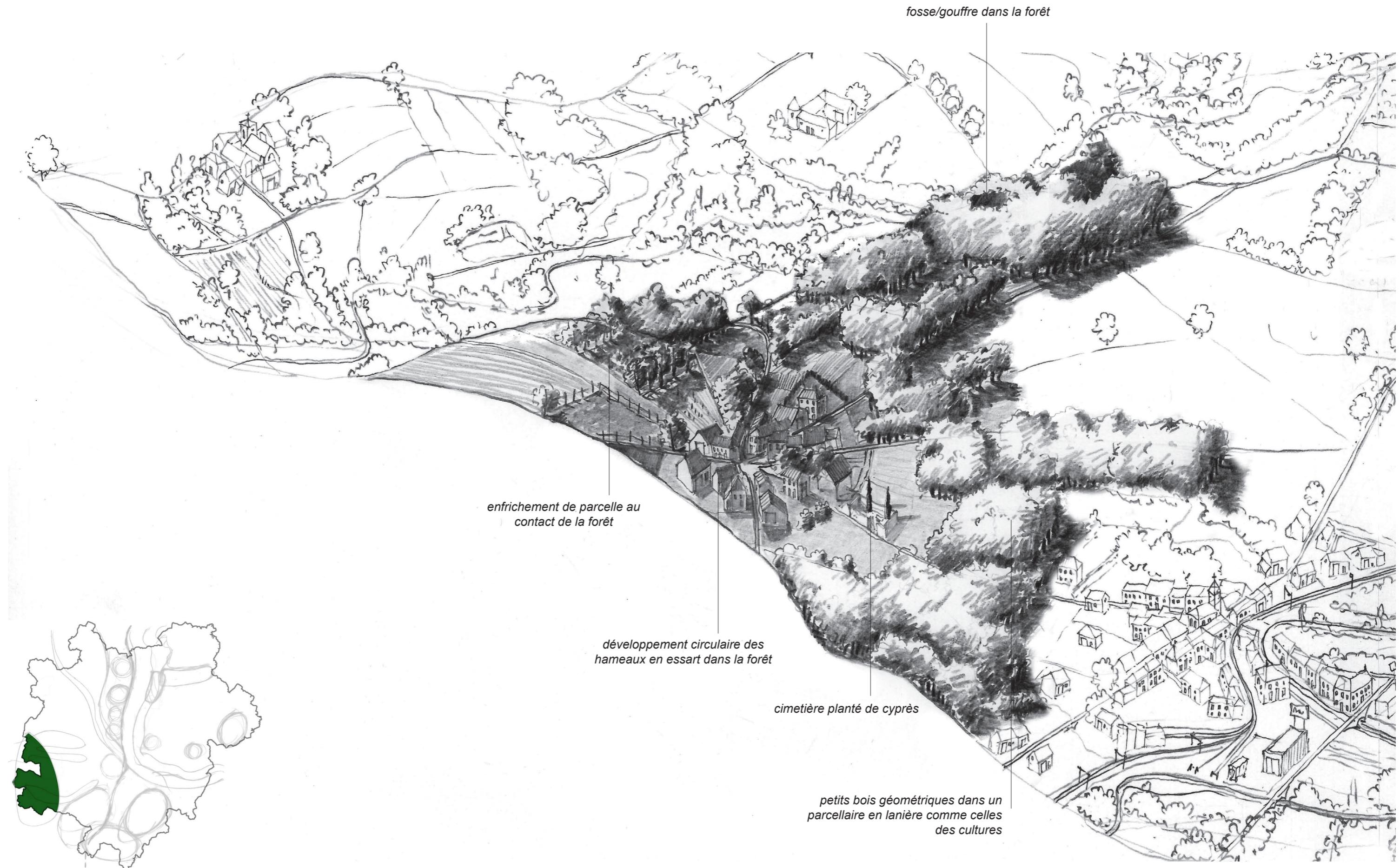
L'Âge, entre la vallée de la Bonnieure et Genouillac; les hameaux se nichent au creux des vallées



Cherves-Châtelars, entre Chez Bonnaud et la Tuilière, fermes et maisons isolées anciennes ponctuent avec parcimonie le coteau de la rive droite de la Bonnieure

forêts et karst





paysages sylvestres:- forêts et karst

La zone sud ouest prolonge les ambiances propres à la forêt de la Braconne, cette ancienne frontière boisée qu'était la forêt d'Argenson et qui délimitait la France du Nord et du sud. Il est probable que cette entité ait été bien plus boisée et qu'alternaient bois et landes.

Le toponyme Breuil (petit bois enclos) revient trois fois en rive gauche de la Bonnieure dans la vallée aujourd'hui plus ouverte et certains bois ont gardé le nom des landes: les Brandeaux, les Brandes, Fosse des Brandes, la Brande, Bois de Randat, les Brandilles aux Pins et à Saint Mary.

La nature calcaire du sous-sol occasionne des motifs paysagers spécifiques: des rivières temporaires ou qui se «perdent» à l'occasion de failles géologiques, comme c'est le cas pour la Tardoire, le Bandiat et la Bonnieure, pour circuler dans des rivières souterraines. Les dolines sont aussi un trait caractéristique du karst: dépressions circulaires creusées par l'eau de surface; elles prennent le nom de fosses dans la forêt de la Braconne et dans le Bois de Bel-Air: on en dénombre une vingtaine de part et d'autre de la D36 au nord de Saint Mary dont les plus grandes portent des noms parfois inquiétants: Fosse des Brandes, Fosse St-Jean, Fosse de l'Eronce, Fosse des Bâtards, Fosse des Pradeaux, Fosse de Gâte-Bourse, Fosse Longue, Fosse de la Terrière. La densité du boisement ne permet hélas pas de les distinguer facilement, et leur taille n'est pas aussi impressionnante que celles de la Braconne, aujourd'hui reconnues au titre de la protection des sites et des monuments naturels de la loi du 2 mai 1930 (Le gouffre de la Grande Fosse est un immense et spectaculaire effondrement de vastes galeries souterraines de 110 à 120 m de diamètre et 42 m de profondeur.).

Les villages situés à proximité de la forêt, comme Chavagnac, révèlent une trame parcellaire circulaire avec une imbrication progressive des bois et des cultures, montrant le processus de défrichement ancien, et celui inverse plus récent de reconquête de la forêt sur l'espace agricole.

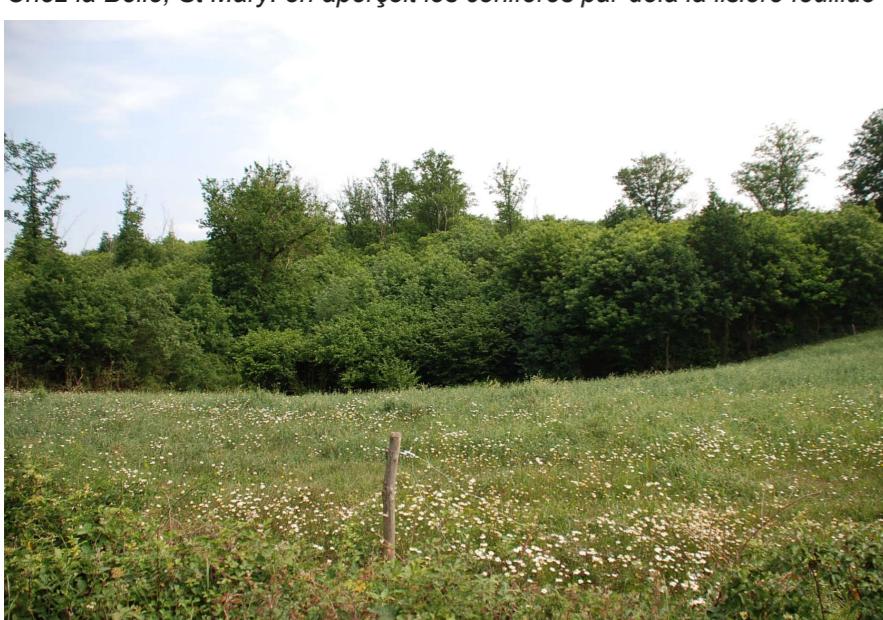
Cette zone boisée est visible depuis les plateaux environnants, cependant, ce n'est qu'à la traversée des bois que l'on mesure leur importance, leur épaisseur. Dans le grand paysage, les haies et les boqueteaux créent toujours un horizon boisé et la limite avec les champs n'est pas franche, ce qui ne contribue pas à mettre en scène la masse boisée et créer un appel.



La Grange, au nord de St Mary



Chez la Belle, St Mary: on aperçoit les conifères par-delà la lisière feuillue



D 36 doline à l'orée de Bois Menut



Fosse des bâtardeaux dans le bois des Cosses



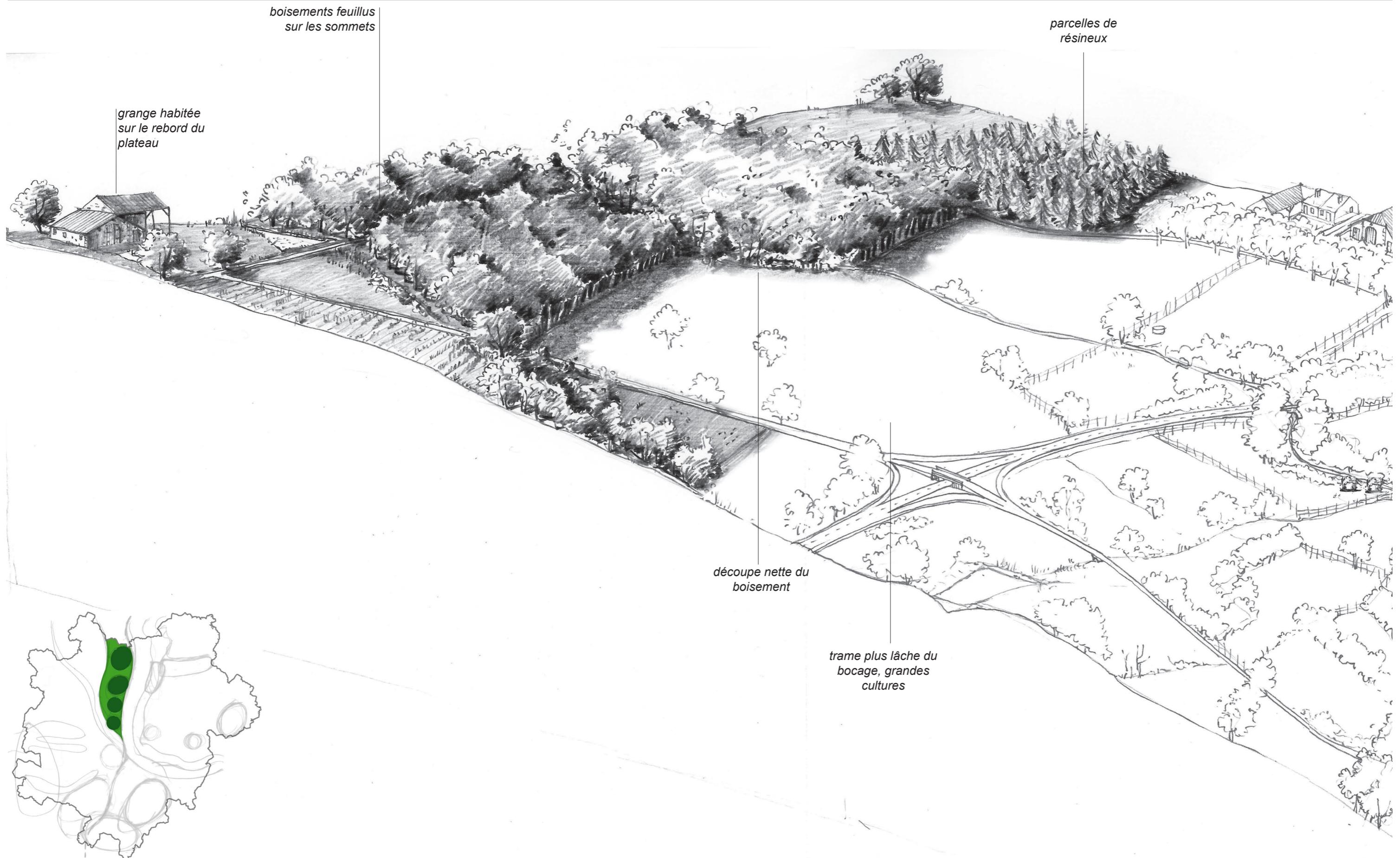
Traversée du Bois des Cosses



Une doline dans le grand paysage en transition avec le bois et extension diffuse à partir des hameaux; St Mary

la corniche boisée







Les Repaires entre Alloue et Ansac: étang en bord de forêt

- la corniche boisée

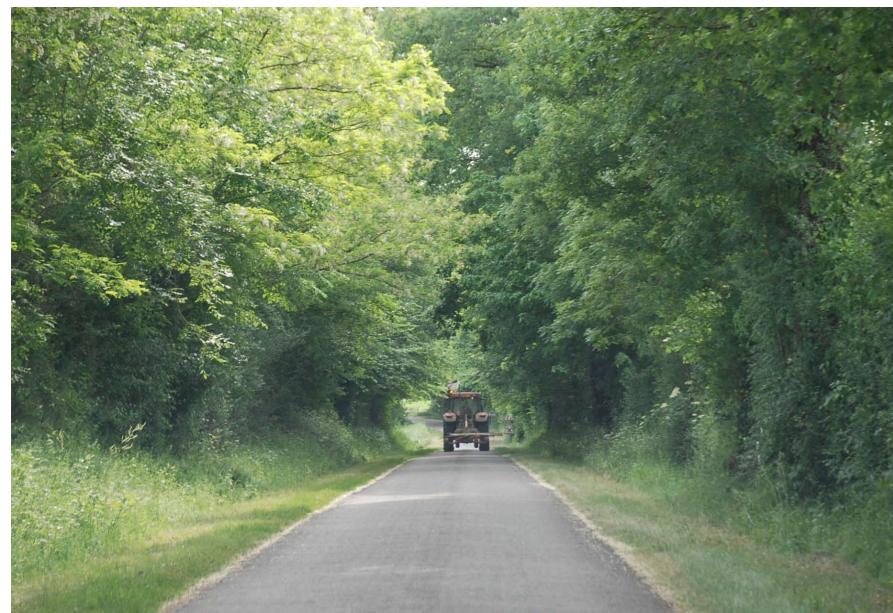
C'est sur cette zone collinaire qui surplombe la Vienne à l'est et la vallée de la Charente à l'ouest que s'opère la transition entre les terres froides et les terres chaudes. La grande nappe argileuse, plus difficile à mettre en valeur par des prairies et des cultures est en majorité boisée.

Le toponyme «les vieilles forêts» sur la commune de Lessac, laisse penser que ce boisement ne résulte pas d'un abandon récent. Toutefois le grand nombre d'étangs indique qu'il s'agissait probablement d'une zone de pacage importante. D'autant plus que la toponymie a conservé un grand nombre de noms de landes: Brandes de la Font, Les landes des Tessonnières, les Brandes de Beau Clain à Lessac et Hiesse; les Brandes de Lalue, les brandes de la Font du Loup, le Brande de l'Etang, les Brandes de la Faye, les Brandes des Petites Chéronnies à Ansac et Ambernac...

C'est aussi une zone où la densité de l'habitat est plus faible, essentiellement des fermes isolées et qui se sont peu développées. On découvre cet espace de façon transversale ou depuis les coteaux de la rive droite de la Vienne et le plateau calcaire.



D318 entre Lessac et Epenède, transition entre plateau et coteau boisé



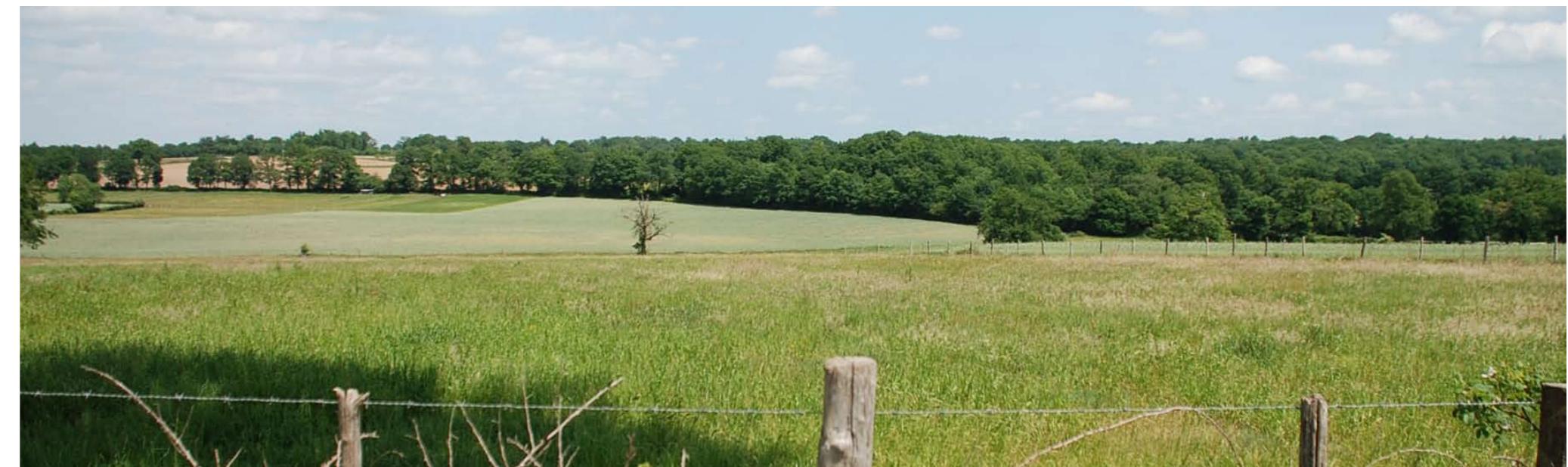
Au sud de Loubert, traversée boisée



Depuis le panorama du château de Saint-Germain-de-Confolens, vue sur les coteaux de la Vienne et de la corniche boisée



D319 entre Pressac et Lessac: les bois depuis le plateau



D313 au nord de St Martin, transition avec la corniche boisée.

Les dynamiques d'évolution

La protection des sites et monuments

LA PROTECTION DES SITES NATURELS

Les sites classés et inscrits

La vallée de l'Issoire



Elle cumule plusieurs protections dont les limites ne se superposent pas: un site plus étendu au titre de Site classé, la Zone Natura 2000 plus restreinte et qui reprend en partie la ZNIEFF de type 1 pour un impact réglementaire plus fort.

Site classé

Qu'est-ce qu'un site classé ?¹

C'est un lieu dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national.

L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux.

A début, étaient classés des éléments remarquables, isolés et menacés de dégradation (rochers, cascades, fontaines, sources, grottes, arbres...), des châteaux et leurs parcs. Ensuite, les protections ont progressivement porté sur de plus vastes étendues:

massifs, forêts, îles... par exemple, les Gorges du Tarn, le massif du Mont-Blanc ou l'île de Ré.

Deux niveaux de protection

- le classement : en site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site ne peuvent être réalisés qu'après autorisation de l'Etat
- l'inscription : le site inscrit fait l'objet d'une surveillance plus légère, sous forme d'avis de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux entrepris.

Justification de la protection du site²

«La justification de la mise en place d'une telle mesure, outre le fait qu'elle soit demandée par les élus, se comprend du fait que la vallée de l'Issoire correspond à tout un ensemble de sous-éléments paysagers très diversifiées les unes des autres et dans lesquels, relief, végétation, habitat, résultant des actions combinées de la nature et de l'homme, s'interpénètrent et donnent un espace d'une grande qualité paysagère. Nombreux sont les points dominant la vallée ou bien en fond de vallée qui ont un caractère pittoresque manifeste. Toutes aussi nombreuses sont les perspectives paysagères d'un grand intérêt.»

En dehors du littoral, des îles, du marais poitevin et de certaines très belles cités de caractère, les beaux paysages naturels représentatifs de la région Poitou-charentes se rencontrent en général dans les vallées qui entaillent les plateaux.

En Charente, à ce jour, la Vallée des Eaux Claires, aux portes d'Angoulême, fut le seul grand site de vallée protégé par une inscription à l'inventaire supplémentaire le 8 janvier 1976.

La vallée de l'Issoire, quant à elle, est l'exemple typique d'un espace géographique offrant des paysages d'une grande qualité n'ayant pas souffert de fortes restructurations agricoles les décennies passées. En effet, ils associent à la fois les composantes naturelles du site où le relief permet d'avoir de très belles perspectives sur la campagne très verdoyante, mais accidentée ayant conservé son bocage et des bâtiments traditionnels.

Par ailleurs, un label «paysage de Reconquête» a été décerné en 1992 au Groupement des Eleveurs d'Ovins de Lessac. Avec ce label, de gros efforts d'entretien et de création de maillage de haies sont réalisés dans ce secteur. Ce site protégé sera l'occasion de renforcer sur cet espace cette politique pour laquelle les agriculteurs sont partie prenante et exercent à ce jour une réelle dynamique de reconquête afin de soutenir un produit de qualité dans un espace de qualité.

De leur côté, les élus déterminés ont réfléchi depuis plus de cinq ans à la protection et la mise en valeur de tout ce patrimoine. [...] C'est dans cet esprit qu'ils ont commencé à remettre en état de nombreuses portions de chemins ruraux abandonnés permettant la découverte du site de la vallée de l'Issoire.

Les bourgs de Saint-Germain, d'Esse et de Brillac sont, comme la plupart des villages du Confolentais, restés dans leur configuration du début de ce siècle; et les petites excroissances urbaines qu'ils ont pu connaître ces derniers temps sont en général très bien intégrées au tissu ancien et dans le milieu naturel.»

Zone Natura 2000

FR5400403

Superficie : 507 ha

Petite vallée cristalline dont l'une des originalités majeures réside dans la présence de falaises et rochers granitiques, élément géomorphologique rare en contexte planitaire ; ceux-ci abritent une végétation phanérogamique et cryptogamique d'un grand intérêt avec un mélange d'espèces méridionales (*Halimium umbellatum*) et montagnardes (*Asplenium forensense*).

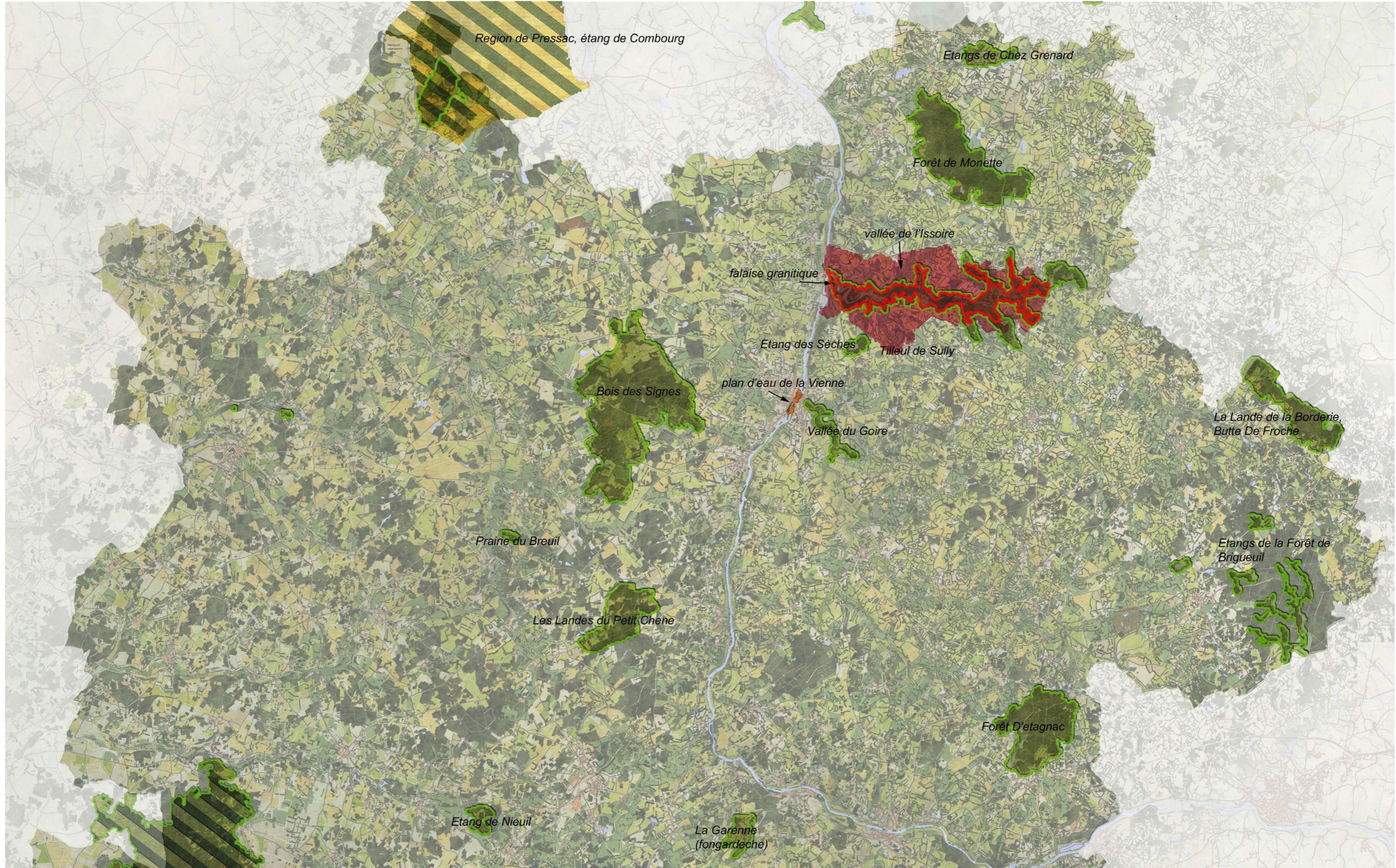
Le réseau primaire et secondaire de l'Issoire avec ses eaux courantes, bien oxygénées, constitue aussi un habitat important pour certaines espèces menacées (*Lamproie de Planer*, *Chabot*). Les loutres et les écrevisses à pattes blanches, observées autrefois dans la vallée, ne le sont plus aujourd'hui, digne d'une modification des habitats, dégradation.

Le site est remarquable également par la qualité du tissu interstiel reliant les différents noyaux d'habitats : prairies maigres à pâturage ovin extensif et chênaies calcifuges sur les pentes abruptes qui jouent un rôle à la fois dans son intégrité paysagère et son fonctionnement écologique global.

Petite vallée sur socle granitique caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central : rivière à courant rapide, falaises

² Rapport de présentation; Projet de classement au titre de la loi du 2 mai 1930 de la vallée de l'Issoire DIREN

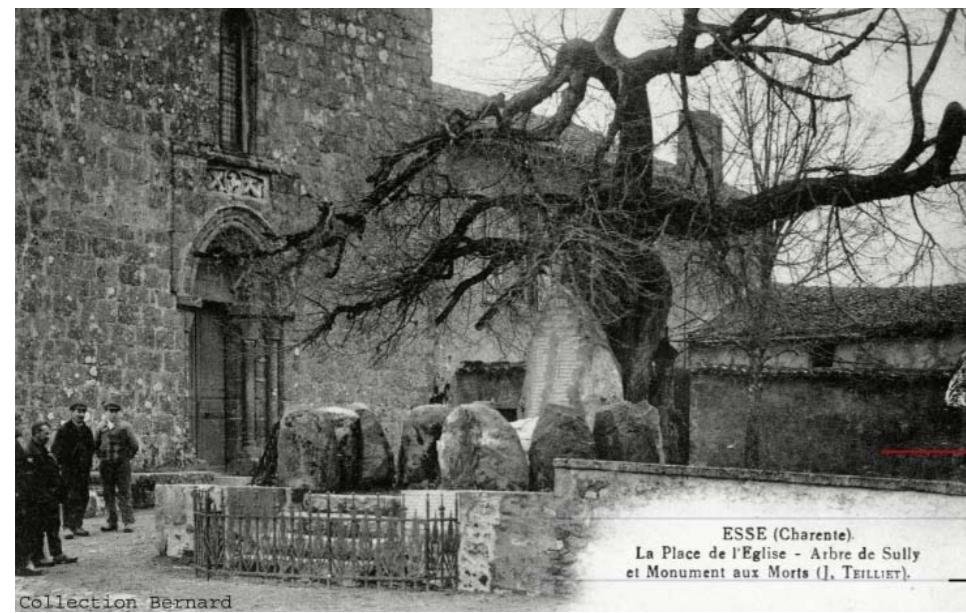
1 <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



rocheuses, landes à bruyères et prairies à pâturage ovin séparées par des haies bocagères en sont les éléments les plus typiques.

Site classé

Le tilleul de Sully à Esse



De cet arbre aux dimensions imposantes et probablement âgé de 300 ans, ne subsiste qu'une partie du tronc, évidé. De la souche est sorti un rejet qui est aujourd'hui la partie la plus importante de ce tilleul et dont l'état sanitaire est correct. Il est préconisé des élagages très légers et réguliers pour éviter des tailles trop importantes tous les 30 ans.¹

Arbre de la paix qui date probablement de Sully, il abrite depuis 1923 un menhir de granit où sont gravés les noms des morts de la commune depuis la première guerre mondiale. Il a reçu le label Arbre Remarquable de France en septembre 2000.²

Sites inscrits:

Le plan d'eau de la Vienne (Confolens)

Le site inscrit le 5 mai 1942 du Plan d'eau de la Vienne compris entre l'écluse de La Roche et celle de l'usine des Papeteries Limousines, et les rives de cette rivière sur une profondeur de 50 m de chaque côté a été remplacé en 1995 par la création de la Zone de protection

¹ DREAL, descriptif janvier 1983

² Association ARBRES, <http://www.orbres.org>

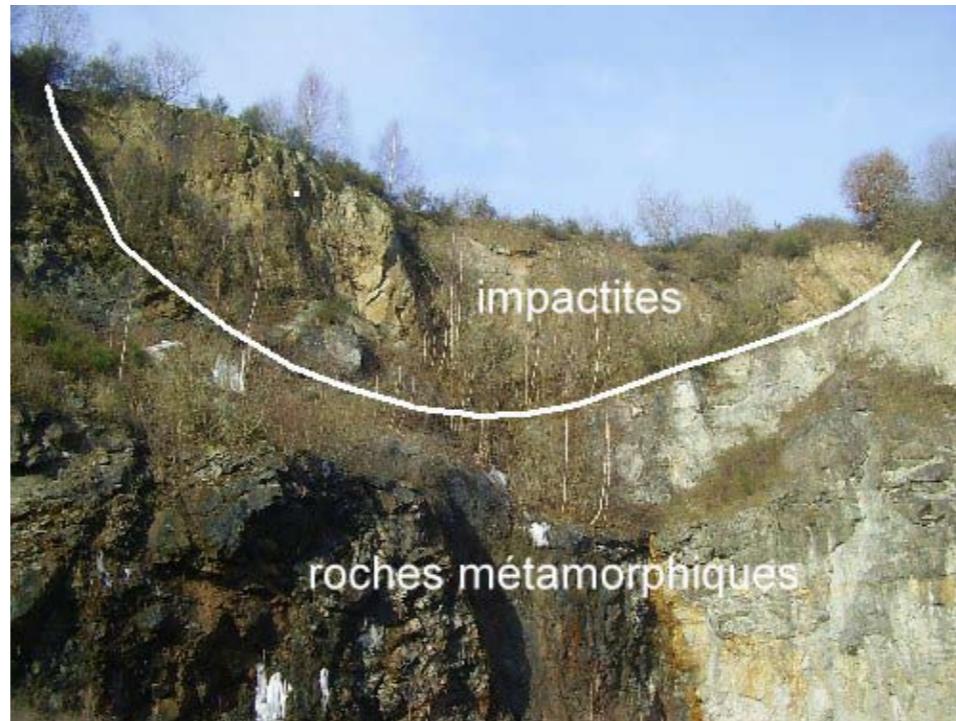
du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Confolens.

La falaise granitique (Lessac)

Le site a été étendu depuis à l'ensemble de la vallée de l'Issoire.

Le site de la météorite de Rochechouart

photo ³



Situé à cheval sur les régions de Poitou-Charente et du Limousin, il est protégé au titre de site inscrit et de réserve naturelle nationale.

«Le site présente un intérêt général avéré vis à vis des critères historique, scientifique, légendaire et pittoresque:⁴

- a) considérant l'histoire de la terre, nous avons à faire à un site d'exception où viennent dorénavant les plus grands savants géologues ou astrophysiciens du monde,
- b) considérant l'histoire des hommes, nous avons sur la partie charentaise de ce site à Chassenon (Cassinomagus), un carrefour très important entre la voie impériale Agrippa de Lyon à Saintes et celle de Périgueux à Poitiers, véritable ville étape romaine.
- c) d'un point de vue scientifique, nous avons de nombreuses

³ Musée géologique de plein air, Université de Limoges, http://www.unilim.fr/musee_geologique_de_plein_air/spip.php?article12

⁴ Rapport de présentation; Projet d'inscription à l'inventaire des sites du cratère météoritique de Rochechouart, sur les Communes de Chassenon et de Pressignac, DIREN, Dominique Saumet, 2004

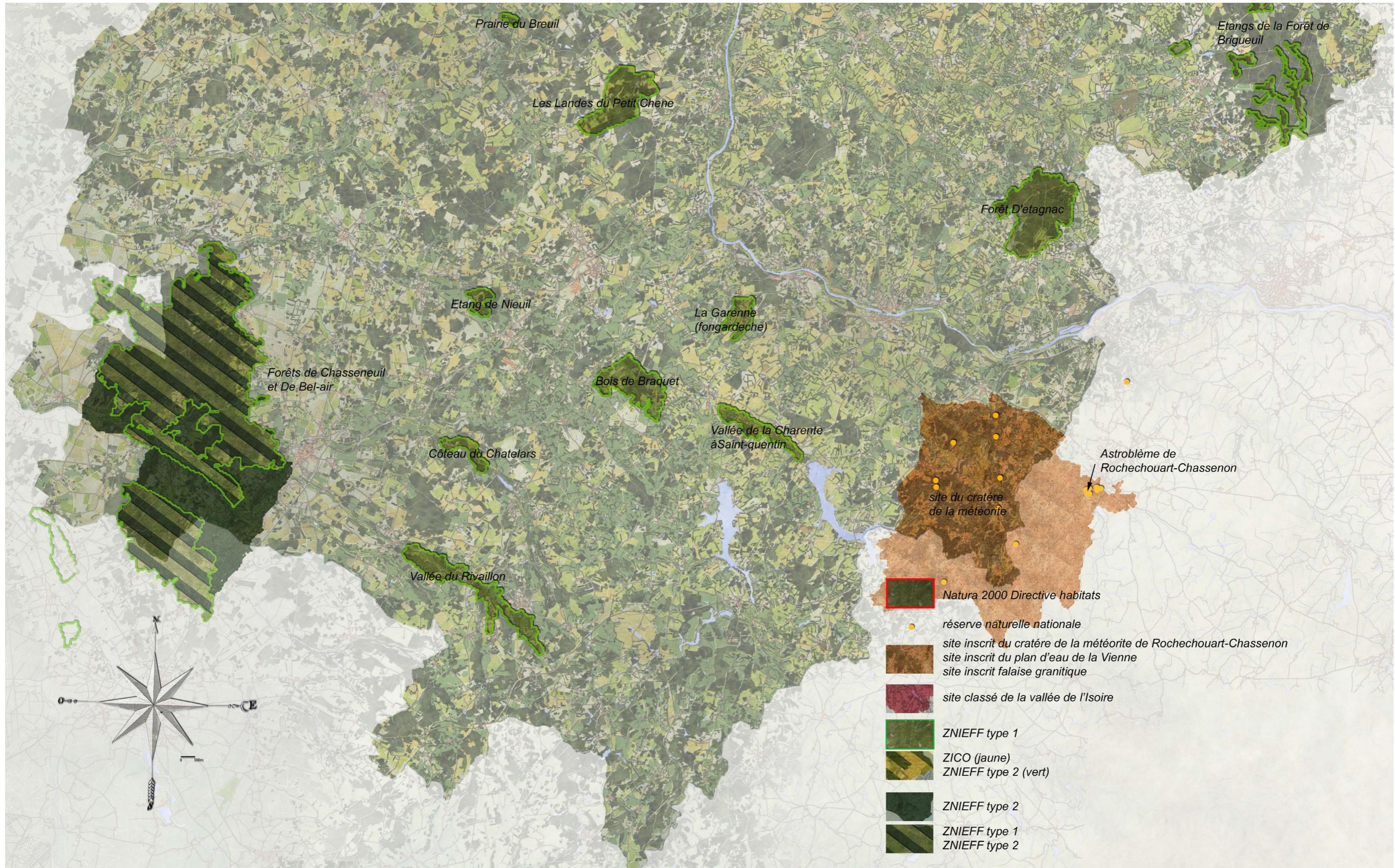
carrières où l'on peut observer les gisements des brèches qui font l'objet par ailleurs d'une protection ponctuelle en tant que réserve naturelle.

d) d'un point de vue légendaire

e) d'un point de vue pittoresque, on s'inclinera devant la beauté du paysage de la Charente Limousine, de ces bourgs, de ces hameaux, des moulins et des fermes isolées qui sont dans un état de parfaite conservation, dans ce coin de France où il fait encore bon sentir le terroir du socle limousin. L'intrusion de ce caractère limousin est un élément patrimonial très fort pour la région Poitou-Charentes duquel résulte un métissage parfait dans la nature et le bâti.»

Réserve naturelle

16 micro-sites géologiques majeurs ont été sélectionnés par L'Association Pierre de Lune, dont 12 micro-sites feront l'objet de protection au titre d'une réserve naturelle. Elle vise à préserver l'intérêt géologique du site en interdisant la détérioration et le prélèvement de minéraux. Elle s'étend sur une superficie totale de 50ha. Le site inscrit est retenu comme périmètre élargi de la réserve géologique.



Les sites répertoriés en ZNIEFF

Les bois

La forêt de Monette à Abzac, brillac et Oradour-Fanais

(N° rég. : 746 / N° SPN : 540015636):

Il s'agit d'un ensemble forestier de 670ha à dominance de feuillus contenant certaines parcelles de vieille futaie dans lesquelles la tempête de 1999 a fait des dégâts. On y observe une grande diversité de mammifères, notamment une petite population de cerfs, ce qui est très rare en Charente, et des oiseaux forestiers dont les populations nicheuses sont rares dans la région: rapaces, Bécasse, Pic mar... Les étangs de bordure, en partie forestiers, abritent également une avifaune intéressante, essentiellement en transit ou comme zone de nourrissage.

Le bois des Signes à Alloue et Hiesse (N° rég. : 444 / N° SPN : 540006875):

Remplace deux anciennes ZNIEFF dont celle des Landes d'Ambouriane (n°49).

L'ensemble de la zone regroupe un massif boisé de feuillus et résineux de taille moyenne, des prairies plus ou moins humides, des ruisseaux, des étangs et quelques cultures en lisière. Cette mosaïque héberge de nombreuses espaces patrimoniales faunistiques et floristiques. Notamment des zones tourbeuses acides où poussent la Pilulaire, petite fougère originale, vivace et amphibia, formant à la surface du sol un gazon dense, aisément identifiable par sa couleur vert clair; les Saules à oreillettes et rampant. Sur les pelouses pauvres en nutriments poussent le Nard raide, petite graminée graphique et la Scille printanière. En lisière des cultures se développent des rudérales en régression: le Bleuet et la Marguerite des moissons. Cette imbrication des milieux, ainsi que la faible pression agricole sur ces terrains pauvres favorise la présence d'oiseaux nicheurs rares ou menacés: des rapaces, l'Engoulement, des limicoles et des passereaux.

Les landes du Petit Chêne à Manot, Roumazières-Loubert et Ambernac (N° rég. : 558 / N° SPN : 540007578):

L'ensemble de la zone de 287ha correspond à une mosaïque de milieux variés, typiques du bocage de Charente limousine, avec des étangs, des prairies bordées de haies, quelques ruisseaux et des bois de Chêne pédonculé. On y trouve concentré sur un petite surface un cortège intéressant des oiseaux du bocage avec, notamment la Chouette chevêche, le Vanneau huppé, la Pie-grièche écorcheur et l'Alouette lulu. On y observe aussi une intéressante population de batraciens et libellules, donc une grande diversité biologique.

La prairie humide, les ornières et le réseau de petites mares présents sur le site constituent en ensemble paysager et d'habitat primordial pour le Crapaud calamite et la Rainette arboricole, espèces inscrites sur la Liste Rouge régionale des espèces menacées.

Il existe sur ce site des projets de restauration de milieux: maintien

des mares et aménagement de trous d'eau qui ne seraient pas circulés par les engins agricoles.

Les petits bois de la Vieille morte à Champagne-Mouton

(N° rég. : 8 / N° SPN : 540003204):

C'est un petit bois de moins de 3ha, situé dans un vallon arrosé d'un ruisseau bordé de prairies humides et qui se compose de bois de chênes et charmes.

Son intérêt réside dans la présence de jacinthes et d'une petite cardamine particulièrement rare dans la région, la Dentaire bulbifère et de petites musaraignes, des Crossopes aquatiques.

Les coupes légères effectuées au sommet semblent avoir favorisé la floraison de la cardamine.

Les forêts de Chasseneuil et de Bel-Air (Chasseneuil, La Tache, St Mary, Cellefrouin)

(N° rég. : 05960412 / N° SPN : 540004411):

La zone très étendue compte 2500ha composés de boisements de chênes, de hêtres et de charmes, de plantations de conifères, de cultures et de pâturages.

Il s'agit d'une vaste chênaie sessiliflore à faciès de Châtaignier, avec des parcelles de pins qui ne fiait pas encore l'objet d'une sylviculture intensive. Elle abrite une belle population de rapaces et la seule population sauvage de Cerf élaphe en Charente.

Le Bois de Braquet à Genouillac et Suris (N° rég. : 750 / N° SPN : 540015640):

La zone initialement délimitée par les secteurs de présence du Pic-mar a été recentrée autour des vallons humides et des étangs dans lesquels est observé le Crapaud Sonneur à ventre jaune, car les Pics ont quasiment disparus après les dégâts de la tempête de 1999. Cependant, la zone compte pas moins de 12 rares espèces d'oiseaux, 8 de mammifères et 5 espèces de batraciens.

Le Coteau du Châtelars à Cherves-Châtelars (N° rég. : 84 / N° SPN: 540003104):

Il s'agit de 45ha de versants boisés pentus, pas ou peu exploités et d'aspect sauvage dominant la vallée de la Croutelle.

On y trouve des chênes et des hêtres, des frênes en bas de versant et des aulnes en bord des ruisseaux. L'intérêt est principalement botanique, avec un riche cortège de plantes submontagnardes dont le Lis martagon, avec ses fleurs en forme de turban, de couleur rose violacée ponctué de pourpre; des tapis de lysimaque des bois au feuillage rond et aux fleurs jaunes; des Dorines et des Balsamines des bois.

L'avifaune présence est particulièrement bien représentée en espèces rares dans la région: Pic mar, Grosbec cassenoyaux, Pouillot siffleur.

La Vallée du Rivaillon à Vitrac-Saint-Vincent et Montemboeuf

(N° rég. : 28 / N° SPN : 540003481):

La zone de 260ha est composée d'une mosaïque de milieux qui s'articulent autour de la vallée du Rovaillon et des valons latéraux: forêt de chênes et hêtres sur sols acides, de bois d'aulnes et de frênes dans les zones basses et humides, de fourrés et de zones de recolonisation, de prairies acides et de rivières.

Ce vallon affluent de la Bonnierre est situé au point de rencontre des terrains sédimentaires du «seuil du Poitou» et des terrains cristallophylliens de la bordure occidentale du Massif Central. Il est donc à la confluence des terrains acides et calcaires.

Il comprend des étangs plus ou moins artificialisés par la pêche de loisir (étangs de Puyravaud).

L'interêt de la zone réside dans la présence de plantes semi-montagnardes de sous-bois: la Balsamine des Bois avec ses fleurs jaunes et ses gousses qui explosent au contact, la Véronique des montagnes, la Walhenbergie à feuille de lierre et ses clochettes bleues, la Dorine à feuilles opposées, petite plante grasse qui forme des tapis vert à jaune clair. On y trouve également des libellules protégées, la fameuse grenouille à ventre jaune, le Sonneur à ventre jaune qui est une espèce menacée et la présence de quelques oiseaux rares: le Pic mar, la Pie-grièche écorcheur et l'Alouette lulu qui construit son nid au sol et qui est donc très vulnérable.

La Forêt d'Etagnac, à Chabrac, Etagnac et Saulgond (N° rég. : 753 / N° SPN : 540015644):

Cette forêt de 490ha est un massif forestier homogène, essentiellement feuillu à l'origine et assez fortement enrésiné par endroits, mais ces secteurs de conifères ont été fortement endommagés par la tempête de 1999 et présentent aujourd'hui de grandes surfaces ouvertes de landes en cours de régénération. Située sur un relief vallonné avec des affleurements granitiques, elle englobe très localement quelques petites parcelles de prairies humides autour de certains étangs.

Comme la plupart de ces forêts largement reboisées, elle présence surtout un intérêt pour sa faune: mammifères, oiseaux, reptiles aux espèces diversifiées et rares dans cette région faiblement boisée.

Les landes et tourbières:

La Garenne-Fongarddeche à Exideuil et La Péruse (N° rég. : 571 / N° SPN : 540007592):

Les 70ha de la zone comprennent des prairies sèches et humides, quelques parcelles de pelouse siliceuses et une zone tourbeuse à sphaignes, un ruisseau avec aulnaie-saulnaie et mégaphorbiaie. Flore et faune sont ici remarquables et concentrées sur une faible surface. Les risques de mise en culture des prairies existent, ce qui modifirait la zone marécageuse par l'apport d'intrants agricoles.

La lande de la Borderie/ Butte de Froche à Montrollet et Saint-Chrsitophe (N° rég. : 559 / N° SPN : 540007580):

La zone intègre l'ensemble de la ligne de crêtes sur sols cristallins (granites et quartz) et le versant exposé sud-ouest couvert de landes qui s'étend jusqu'en région Limousin. Les versants à forte dénivellation (plus de 100m) sont couverts de landes acides, partiellement enrésinées avec des mares tourbeuses ponctuelles. Ces mares hébergent un très riche cortège de plantes très rares: des Droséra, aux feuilles rondes carnivores et des Rhynchospores, petite graminée à fleurs blanches, ainsi que des mousses de la famille des Sphaignes, véritables éponges végétales.

Des busards y nichent et on observe la Martre et le Cerf élaphe. La gestion de ce site avec la suppression progressive des résineux et l'entretien des landes basses est amorcée avec le concours du CREN.

La Garenne-Fongarddeche à Exideuil et La Péruse (N° rég. : 571 / N° SPN : 540007592):

Les 70ha de la zone comprennent des prairies sèches et humides, quelques parcelles de pelouse siliceuses et une zone tourbeuse à sphaignes, un ruisseau avec aulnaie-saulnaie et mégaphorbiaie. Flore et faune sont ici remarquables et concentrées sur une faible surface. Les risques de mise en culture des prairies existent, ce qui modifirait la zone marécageuse par l'apport d'intrants agricoles.

Les prairies sèchesLa prairie du Breuil à Ambernac (N° rég. : 774 / N° SPN : 540015989):

Cette toute petite zone de moins de 7ha est une paire sur sol sablo-argileux sur laquelle on observe un très intéressant cortège d'orchidées parmi lesquelles 2 espèces sont remarquables et protégées. L'Orchis punaise, aux fleurs pourpre foncé mais à l'odeur désagréable, n'existe que sur une seule autre station dans le Poitou-Charentes, et l'Orchis grenouille, avec ses fleurs vertes à langue rouge et odeur de prune, est rare en Charente.

Les zones humidesLes étangs de Chez Grenard à Oradour-Fanais (N° rég. : 745 / N° SPN : 540015635):

C'est un ensemble d'étangs, de saulaines, avec sa ceinture de roseaux, ses prairies humides pâturées au sein du bocage. C'est une zone de reproduction des oiseaux et un terrain de chasse pour les chauves-souris.

Etang de Combourg sur Pleuville et Pressac dans la Vienne (N° rég. : 02280229 / N° SPN : 540003506):

La zone de 39 ha couvre l'étang ainsi que la saulaie qui le borde et une bande de 20m de large plantée de chênes. L'étang est bordé d'une frange de végétation palustre: roseaux, carex, saules qui jouent un rôle déterminant pour l'accueil des oiseaux, qui s'y nourrissent, s'y reproduisent.

La vallée du Goire à Confolens, Esse et Saint-Maurice-des-Lions (N° rég. : 443 / N° SPN : 540006874):

La vallée est protégée pour sa rivière à courant rapide sur roches cristallines, dont le lit de sables, de galets et de rochers affleurants aux eaux froides favorise la présence d'un petit merle d'eau, le Cincle plongeur. Le milieu quasi-montagnard du boisement de chêne présent dans le ravin entre Confolens et le Moulin de l'Ecuyer abrite des espèces rares en Charente: la Grande luzule, cette graminée au feuillage épais qui éclaire les sous-bois, et l'Aconit tue-loups, avec ses longues grappes de fleurs jaune pâle toxiques.

L'étang des sèches à Esse (N° rég. : 54 / N° SPN : 540003075):

L'étang lui-même est protégé, ainsi qu'une bande de 50m tout autour qui offrent une transition entre le milieu aquatique et les prairies, ainsi qu'un bois de chênes et des bois marécageux au sud-ouest. On y trouve des plantes devenues rares dans les autres étangs qui se sont artificialisés du fait de l'introduction de poissons qui peuvent détériorer le milieu, ou de l'arrivée dans l'étang de résidus d'engrais: Littorelle, Elatine, Millepertuis des marais et Fluteau fausse-renoncule, ainsi que des fourrés de Saules à oreillettes. Certains oiseaux rares y nichent: le Râle d'eau, le Grèbe huppé ou le Vanneau huppé dans les prairies périphériques.

L'étang de Nieuil (N° rég. : 413 / N° SPN : 540004412):

La zone de 37 ha comprend l'étang, le ruisseau déversoir jusqu'à la route qui est inondée en hiver, et le bois adjacent composé d'une vieille futaie de chênes et de charmes. La roselière qui ceinture l'étang abrite des oiseaux; le bois de vieux chênes accueille le Pic mar et surtout constitue un des quatre sites de nidification du Pigeon colombin actuellement connus en Charente. Ce site est fragile mais menacé par le piétinement des pêcheurs et des marcheurs.

La vallée de la Charente à Saint Quentin, couvrant aussi les communes de Lésignac-Durand et Suris (N° rég. : 472 / N° SPN : 540004563):

Cette zone alluviale de 100ha, située sur les terrains cristallins de l'est de la Charente, présente sur une faible surface un ensemble diversifié d'oiseaux nicheurs et possède une station très importante d'Aconit tue-loup, ainsi que tout un cortège de plantes submontagnardes peu communes en Charente. Cependant, sa position en aval immédiat du barrage de Lavaud la place en situation de menace liée aux modifications hydrauliques et aux vidanges des

boues d'envasement.

L'étang de Brigueuil (N° rég. : 26 / N° SPN : 540003479):

Le noyau central de la ZNIEFF est l'étang lui-même, auquel on a adjoint des habitats périphériques fonctionnellement liés: une zone marécageuse plantée d'aulne en queue d'étang, quelques prairies et bas-marais acides.

Cet étang est protégé pour sa fonction d'étape migratoire et de dortoir pour les oiseaux, mais aussi pour les espèces rares qu'il comporte ou accueille, notamment des plantes que l'on rencontre normalement plus dans la partie nord de l'Europe: la Potentille des marais avec ses petites fleurs vineuses, le Méyanthe trifolié avec ses fleurs blanches étoilées au ras de l'eau, et la Pédiculaire des marais et ses petites fleurs labiées violettes.

Les grottesLa grotte de Grosbot à Champagne-Mouton(N° rég. : 778 / N° SPN : 540015993):

La grotte abrite une importante colonie de plusieurs espèces de chauves-souris protégées. 6 ha de bois alentours sont englobés, car ils constituent leur territoire de chasse rapproché, et que leur maintien est aussi important que la zone de repli de la grotte.

La Trame Verte et Bleue

Face à la perte de la biodiversité, il est urgent d'offrir aux espèces végétales et animales des milieux naturels qui leur permettent de se déplacer pour, au fil des jours et des saisons, trouver leur alimentation, assurer leur reproduction et leurs migrations.

La Trame Verte et Bleue (TVB), à l'échelle locale et régionale, doit participer à leur préservation, en contribuant à leur restituer des capacités de déplacements.

La Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes se décline à travers la mise en œuvre d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). L'élaboration, d'ici à fin 2012, de ce document cadre s'effectue actuellement et de manière conjointe entre les services de l'Etat (DREAL) et ceux de la Région Poitou Charentes.¹

Ici ce n'est pas la qualité de tel ou tel arbre qui est recherché, mais la cohérence de son implantation, pour assurer une fonction de maillage

¹ <http://www.tvb-poitou-charentes.fr>

Cartographie d'après le SIG de la DREAL: <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

Inventaire des arbres remarquables

En 1992, le réseau "Forêt" de la Fédération Française des Associations de Protection de la Nature (France Nature Environnement) lançait un vaste projet de recensement des arbres remarquables de France et des DOM TOM. Cette opération était alors progressivement relayée localement par de nombreuses associations.

Ce recensement avait pour objectif de faire connaître ces arbres hors du commun, qu'ils le soient par les légendes qui les entourent, par leur grande taille, leur forme étrange, les souvenirs qui leur sont attachés. Découvrir un arbre, c'est aussi se demander qui a semé la graine ! Cette prise de conscience du patrimoine biologique peut et doit aussi contribuer à une meilleure protection de celui-ci.

En Charente, cette opération a pris le nom de **R.A.C.I.N.E.S.** (Recensement des Arbres de Charente d'Intérêt Naturaliste et Environnemental pour leur Sauvegarde) et se présente sous la forme d'un inventaire. Lancé en **avril 1994** par le biais d'une campagne d'information (2500 affiches, 50000 dépliants), cet inventaire a su mobiliser les maires, les écoles et plus généralement les habitants des communes rurales, mais aussi ceux des cités. 600 bulletins réponse sont parvenus à l'association, de particuliers, d'établissements scolaires et de municipalités. Cela représentait plus de **500 arbres signalés**, regroupant environ **80 essences** différentes. Un contrôle systématique des arbres s'est poursuivi de juin 1994 à septembre 1995. Réalisé par Charente Nature, avec l'appui du jury technique, il a consisté à vérifier les données (identification, mesures...) et à réaliser une photothèque. Les découvreurs et propriétaires ont été contactés. Bien que longue, cette phase de contrôle était cependant nécessaire, afin de donner au jury technique un maximum d'éléments d'appréciation. Sur les 500 arbres signalés, **150 constituent, actuellement, l'inventaire des arbres remarquables de Charente**, et sont détaillés et localisés individuellement, sous forme de fiches descriptives, dans ce dossier. Ces arbres feront l'objet d'une monographie dans l'ouvrage "Arbres de Charente", en cours de réalisation.

Comme pour les monuments historiques, les sites, et les ZNIEFF, un inventaire des arbres remarquables fut lancé en 1995 par la DIREN sur les quatre départements du Poitou-Charentes, avec le soutien logistique et scientifique des associations de protection de la nature. Ainsi, près de 800 arbres hors du commun furent ainsi recensés par département. Quant aux associations, avec le concours de la DIREN, elles édierent des livres d'art sur les « Arbres remarquables de la Charente, de la Charente Maritime et de la Vienne ». Cet inventaire reste ouvert.¹

²
Lors de nos repérages de terrain, il nous a été donné de les rechercher. Il s'avère que certains sont très difficiles à trouver car situés dans des propriétés privées, cachés dans les boisements. Certains ont disparu (Oradour-Fanaïs, le propriétaire actuel n'a trouvé qu'une très grosse souche en achetant le domaine il y a quelques années), d'autres, remarquables, ne sont pas répertoriés. Cela renvoie à la méthode d'investigation qui relevait du volontariat. Les élus, les propriétaires pouvaient, si ils le désiraient en faire l'inventaire. Certains ont certainement pas su, pas voulu, de crainte de voir affluer du monde, ou d'être surveillés.

1 <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr>

2 Inventaire des arbres remarquables, DIREN, par Charente nature, 1995

communes	essence	Arbres remarquables			n° inventaire	repéré en DREAL
		localisation	intérêt			
ANSAC-SUR-VIENNE	sequoia géant	pré en bord de Vienne	200 ans, circonférence de 7,80m, hauteur de 45m, planté sur une butte		133	1994
BENEST	chêne pédonculé + frêne	chez Mailloux	deux arbres soudés, circonférence de 5,10m; hauteur 15m		62	1994
CHASSIECQ	chêne pédonculé	Les vallons, Chez Bassat	belle allure, un peu penché; circonférence de 5,60 m; hauteur 15 m		61	1997
CHIRAC	chêne vert	la pécoule, dans un jardin	rare; circonférence de 2,60m; hauteur 18m		70	1994
CONFOLENS	ginko	parc du château d'Assit	300 ans; circonférence de 3,05m; hauteur 25 m		96	1994
EPENEDE	chêne pédonculé	Bonnezac	grosseur et âge, mais en mauvais état, 300 ans, circonférence de 8m; hauteur 15m		57	1994
ESSE	tilleul		âge: 400 ans, site classé depuis 1934		141	1994
ETAGNAC	chêne pédonculé	forêt	400 ans; circonférence de 6,50m; hauteur 31m, 3 gros troncs		56	1995
HIESSE	chêne pédonculé				51	1994
LE LINDOIS	chêne pédonculé	La Courrière	légende liée à l'Arbre, 400 ans; circonférence de 4,50m; hauteur 18m		58	1995
	cormier	bord de route près du cimetière	85 ans, circonférence de 1,70m; hauteur 8m		82	1994
LESIGNAC-DURAND	chêne pédonculé	Larvée, en bord de route	forme pyramidale; 50 ans; circonférence de 1,80m; hauteur 18m		50	1994
MONTEMBOUF	tilleul	bord de route, est du bourg	+ 200 ans; circonférence de 6m; hauteur 10m, classé NH, mais taillé sévèrement		140	1994
ORADOUR-FANAIS	chêne pédonculé	l'âge, cour de ferme	n'existe plus; avait 300 ans; circonférence de 5,30m; hauteur 25m		43	1994; 2011
SAINT-CLAUD	châtaignier	Chavagnac, le Petit Pré, dans la forêt	+200 ans; circonférence de 3,20m; hauteur 15m, en forme de Lyre		29	1994
	châtaignier	Chavagnac, la Faye, dans la forêt	+200 ans; circonférence de 4,50m; hauteur 18m, ensemble de 3 gros arbres		30	1994
	hêtre	forêt de la Brénanchie	250 an; circonférence de 4,20m; hauteur 25m		99	1995
SAINT-LAURENT-DE-CERIS	chêne pédonculé	Peuprie, champ près d'une mare	circonférence de 7,30m; hauteur 20m; grosseur du tronc impressionnante impressionnant		41	1994
SAINT-MARY	chêne pédonculé	forêt de bel-air	400 à 500 ans, l'arbre le plus vieux de la forêt; circonférence de 5,30m; hauteur 25m		40	1994

	chêne pédonculé	forêt de bel-air, la Truffière	300 ans; circonférence de 3m; hauteur 16m; chêne de la Procession, dévasté par une tempête	35	1994
SUAUX	chêne pédonculé	l'age, parc	200 ans; circonférence de 3,18m; hauteur 20m	46	1994
	frêne	l'age, jardin	200 ans; circonférence de 4m; hauteur 8m, tronc qui s'étale en largeur	91	1994
VIEUX-RUFFEC	chêne pédonculé	La Martinerie, bord de route	400 à 500 ans; circonférence de 7 m; hauteur 15m	38	1995

En rouge les arbres classés, en gris, les arbres disparus, et en verts, les arbres élus parmi les 20 plus beaux de Charente.

Cet inventaire devrait être remis à jour, à l'occasion de la création ou de la révision des documents d'urbanisme, être rassemblés par les Communautés de communes ou les Pays, pour être transmis à l'inspection des sites de le DREAL de chaque département. Seul l'arbre de Sully est vraiment aujourd'hui protégé.

Par ailleurs, l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) effectue un inventaire des arbres remarquables de France.

Depuis 2000, elle attribue le label « Arbre Remarquable de France ». Ce label distingue des sujets exceptionnels, limités à environ 200 arbres. Les communes, collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés qui reçoivent ce label s'engagent, par un accord de partenariat, à entretenir, sauvegarder et mettre en valeur l'arbre distingué, considéré comme patrimoine naturel et culturel.

L'association A.R.B.R.E.S. et l'Office national des forêts (ONF) ont noué un accord de partenariat depuis 2002, pour travailler ensemble dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire français.³



Le tilleul de Sully, à Esse, sert aussi de support au monument aux morts.



À Oradour Fanais, nulle trace du chêne de 300 ans et 5,30m de circonférence, ne subsistent que quelques gros chênes dans les haies...



Entrée est d'Exideuil: ces deux arbres formant une porte méritent une protection dans le document d'urbanisme...

Charte paysagère du Pays de Charente Limousine



Le grand-Madieu, marronnier en entrée de bourg



Oradour Fanais: ce n'est pas tant l'âge et la taille qui donne une valeur paysagère aux arbres... mais un certain rapport d'échelle, une composition.



La Faurie, Cherves-Châtelars



Cellefrouin, le Temple. Il n'est certes pas encore très vieux, mais déjà remarquable. Il est temps de le protéger pour en faire un futur monument.



Nieuil: que serait le cimetière sans son if centenaire?



Manot, le pont sur la Charente est magnifié par ces grands conifères.

La protection des arbres et éléments naturels dans les documents d'urbanisme

Le zonage

Les prescriptions relatives aux arbres peuvent intervenir dans le cadre du zonage.

Le PLU délimite différentes zones avec les dispositions d'urbanisme applicables à chaque zone. Des éléments de paysage peuvent être identifiés dans les documents graphiques et faire l'objet de prescriptions dans le règlement.

Exemple de zone A :

- Les défrichements sont soumis à autorisation dans les espaces non classés conformément à l'article L 311.1 du code forestier.
- En zone agricole, huit catégories de coupes et abattages sont dispensées d'autorisation (cf. arrêté préfectoral du 13 juillet 1978)

Dans les zones N naturelles ou forestières, des protections peuvent être envisagées de façon générale ou pour tel ou tel type de plantations.

- Les défrichements sont soumis à autorisation dans les espaces non classés conformément à l'article L 311.1 du code forestier.
- les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les Espaces Boisés Classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme et figurant comme tels aux documents graphiques ;
- les demandes de défrichement sont irrecevables dans les Espaces Boisés Classés.

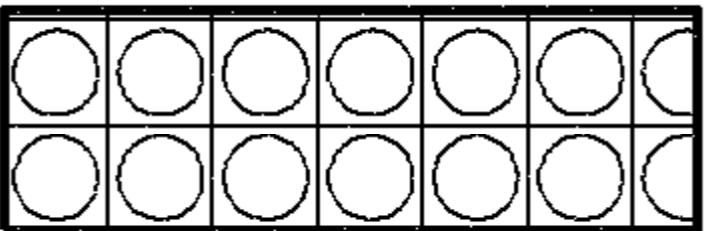
Il est possible dans les autres zones d'édicter des prescriptions : Exemples : limiter ou interdire l'abattage des arbres, obligation de replanter ou de planter dans le cadre d'une autorisation d'occupation du sol.

Les espaces boisés

Le régime de la protection espaces boisés classés est l'un de ceux qui présentent le plus d'efficacité. C'est un régime bien défini. Cette protection présente d'autant plus d'intérêt que depuis la loi paysage du 8 janvier 1993 peuvent en bénéficier les arbres isolés, des haies ou des réseaux de haies et des plantations d'alignement.

Peuvent être classés en espaces boisés des bois, forêts, parcs à conserver ou à créer, soumis au code forestier ou non, clos ou non, attenant à des habitations ou non, des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignement (loi paysage du 8 janvier 1993)

Les EBC sont identifiés graphiquement par le sigle :



et font l'objet d'un règlement ; les deux obligatoirement.

La jurisprudence depuis longtemps établie du Conseil d'Etat considère que les servitudes relatives à l'occupation des sols ne peuvent être créées que par des dispositions réglementaires du plan. Les documents graphiques accompagnant ces dispositions ne peuvent, par eux-mêmes, créer de telles servitudes.

Le classement au titre de l'article L123-1-7° du code de l'urbanisme

Il s'agit d' «Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection »

A ce titre, au-delà des dispositions générales des dispositions applicables aux zones concernées contenues dans les chapitres du règlement, certains édifices ou sites remarquables sont soumis à des mesures de protection et de mise en valeur spécifiques traduites sous forme de prescriptions particulières.

Ainsi, concrètement, le PLU fait apparaître les sites ou édifices concernés sur le plan de zonage par le biais de représentations et de codes particuliers si nécessaire, et les prescriptions qui s'y rattachent, s'il y a lieu.

Protéger le paysage communal en dehors du PLU

Depuis 2003, la loi Urbanisme et Habitat permet aux communes rurales non couvertes par un P.L.U. (communes soumises au Règlement National d'Urbanisme et communes réalisant ou ayant mis en place une carte communale) d'identifier et de préserver leur patrimoine naturel et bâti (article R 421-23 du Code de l'urbanisme). Cette protection permet de protéger des arbres isolés ou des groupes d'arbres, des haies, des alignements d'arbres, des bois, des bosquets, des murs, des vergers... et plus largement les éléments naturels tels que des mares, des milieux reconnus pour leur richesse biologique. Elle s'applique aussi au patrimoine bâti privé qui a un intérêt historique, culturel, religieux, esthétique et architectural du quotidien : des habitations, des bâtiments agricoles, du «petit patrimoine bâti (four à pain, puits, calvaires, piliers de barrière...)

et des détails architecturaux (niches sur façades, frontons...). Cette préservation n'est pas une protection qui fige le devenir du patrimoine mais plutôt une protection qui en permet le contrôle.

La démarche est simple et rapide : elle consiste à identifier ces éléments et à les localiser sur le cadastre, à soumettre ce recensement à enquête publique puis à en approuver la liste définitive au cours d'une délibération du conseil municipal. Par la suite, avant toute intervention sur l'un ces éléments, les propriétaires sont tenus de faire une déclaration préalable auprès de la mairie.

Directives paysages

La loi no 93-24 du 8 janvier 1993 (modifiée par la loi no 95-115 du 4 février 1995) a créé des outils juridiques nouveaux notamment les directives paysages et a renforcé l'obligation de prise en compte du paysage dans les procédures existantes (PLU, ZAC, permis de construire). Parallèlement, des démarches partenariales ont été initiées : plans de paysage, contrats de paysage, labels.

Ces directives énoncent des orientations et des principes concernant la protection des structures paysagères.

Les orientations peuvent porter sur la mise en œuvre de dispositions particulières en matière de clôtures, de démolitions, de défrichement, coupes et abattages. La directive peut être accompagnée d'un cahier de recommandations.

Les directives de protection et de mise en valeur des paysages visent à maîtriser l'évolution des paysages remarquables. La première directive paysagère a été lancée en 1995 dans les Alpilles (Bouches-du-Rhône).

Les directives de protection et de mise en valeur des paysages sont élaborées à l'initiative de l'État ou de collectivités territoriales. Elles font l'objet d'une concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales intéressées, avec les associations de défense de l'environnement et des paysages agréées et les organisations professionnelles concernées. Elles sont approuvées par décret en Conseil d'Etat.

La procédure d'élaboration et les modalités de mise en œuvre de ces directives paysages sont précisées et commentées par le décret du 11 avril 1994 et la circulaire du 21 novembre 1994.

A la différence du classement d'un site qui relève de la compétence exclusive de l'État, la directive paysagère résulte d'une véritable concertation en vue de concilier protection et développement du site.

Dès lors que la directive de protection et de mise en valeur des